



# RAPPORT ANNUEL 2015

## Service Public d'élimination des déchets



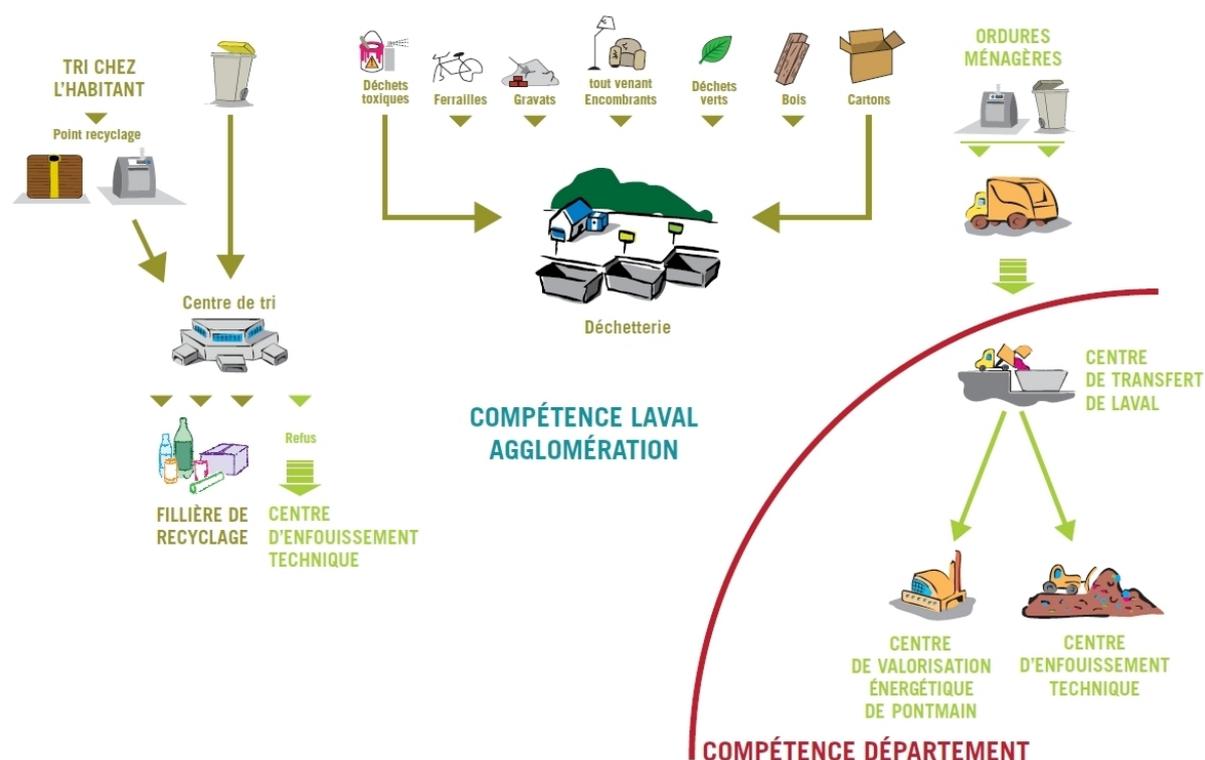
# Sommaire

<b>SYNTHÈSE.....</b>	<b>3</b>
COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES.....	3
COLLECTE SÉLECTIVE.....	4
COLLECTE EN DÉCHETTERIES ET ESPACES TRIS.....	4
LES ACTIONS MENÉES EN 2015.....	6
<b>Indicateurs techniques.....</b>	<b>9</b>
Moyens Opérationnels au 31/12/2015 et compétences mises en oeuvre.....	9
Territoire et Organisation.....	12
Les différents modes de collecte sur le territoire de Laval Agglomération	14
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES.....	15
LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DECHETS RECYCLABLES.....	18
LES DECHETTERIES.....	26
LES COLLECTES PONCTUELLES DES DECHETS VERTS ET ENCOMBRANTS	
.....	40
LES AUTRES COLLECTES DE DECHETS.....	42
Le traitement des déchets issus des déchetteries et des quartiers.....	45
<b>Indicateurs financiers.....</b>	<b>47</b>
Le fonctionnement du service.....	47
LES CHARGES.....	47
LES RECETTES.....	49
ELEMENTS D'INFORMATION SUR LA FISCALITE.....	50
Les investissements.....	54
Les coûts.....	55
LE COUT DES PRESTATIONS.....	55
LES COUTS CALCULES AVEC COMPTACOUTS DE 2012 A 2014.....	58
<b>Annexes.....</b>	<b>61</b>
Cadre législatif et délibérations.....	61
Ambassadeurs – Actions de proximité.....	64

# SYNTHÈSE

Le service public d'élimination des "déchets ménagers" comprend la collecte et le traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères.

La compétence "traitement des ordures ménagères" a été transférée au département le 1<sup>er</sup> janvier 2003.



## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La quantité totale d'ordures ménagères est de : **18 961 tonnes** soit une moyenne de **198 kg/hab./an** à comparer à la moyenne nationale de **269 kg/hab./an** (ADEME – Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets – données 2012).

Les tonnages baissent légèrement en 2015 : - 0,62 % par rapport à 2014 (-23,55% par rapport à 2010, dernière année avant le changement d'organisation de collecte).

## COLLECTE SÉLECTIVE

L'ensemble du territoire est collecté soit en porte à porte, soit en apport volontaire dans des conteneurs enterrés ou aériens de proximité. La collecte sélective est assurée par deux entreprises privées attributaires par appel d'offres. La collecte des multimatériaux est en baisse sur le territoire de Laval Agglomération (-1,50 %). Les tonnages de verre, dont la collecte est toujours en apport volontaire, ont connu une légère baisse de -0,23 %. Les recettes de vente de matériaux diminuent également (- 14,7 %). Un important tonnage de collecte n'a pu être trié par l'entreprise Séché en fin d'année, les tonnes seront triées et revendues en 2016. Cela peut en partie expliquer cette baisse de performance.

**Les tonnages de la collecte sélective ont cependant augmenté de 52,75 % par rapport à 2010.**

## COLLECTE EN DÉCHETTERIES ET ESPACES TRIS

**8 déchetteries sont à la disposition des habitants de Laval Agglomération.**

Des prestations ponctuelles de collecte sont organisées sur 6 communes pour les déchets verts et sur 3 communes pour les encombrants. On constate une baisse de la fréquentation sur certaines déchetteries (Entrammes, L'Huisserie, Louverné, Louvigné, et Saint-Berthevin).

**Le compactage des bennes de déchetteries ainsi que le remplacement de la benne encombrants de Laval par une benne meubles ont contribué à la réduction du nombre de rotations par rapport à 2014 (-20% soit 1 039 rotations en moins).**

Grâce aux nouveaux éco-organismes (Eco mobilier pour les meubles et Eco-DDS pour les déchets dangereux), on peut se féliciter de la baisse des tonnages d'encombrants (- 30 %), de bois (- 3,22 %) ainsi que de déchets toxiques restant à la charge de Laval Agglomération (en baisse de près de 33 %).

Les dépôts dans les caissons EMMAÜS sont en hausse de 18,66%.

En 2015, la quantité de déchets, à la charge de la collectivité, collectée en déchetterie et par prestations ponctuelles est de : **22 350 tonnes soit une baisse de 2,19 % par rapport à 2014.**

Le total des déchets produits par les habitants et collectés au travers des différents dispositifs est de : **51 683 tonnes en 2015 soit : 540 kg/hab./an, contre 543 kg/hab./an en 2014.**

**Les recettes 2015 de vente de matériaux (collecte sélective et déchetteries) enregistrent une baisse de 16,63% (baisse de tonnages, stock important non trié et diminution de certains cours).**

**La taxe d'enlèvement des ordures ménagères** représente la principale ressource du secteur "déchets". Elle s'est élevée à 6 646 796 € pour l'année 2015 (+ 2,25%).

Le taux unique est resté à 7,40 % (7,87 % en 2013) sur l'ensemble de l'agglomération. Le taux a été voté pour 2016 à l'identique, soit 7,40 %.

La redevance spéciale, appliquée aux administrations s'élève à 354 643 € dans le Compte Administratif 2015

Les aides Eco-Emballages, Eco-Folio et garanties de reprise des industriels perçues pour les matériaux à recycler sont de 1 774 652 €.

**Les principales dépenses de fonctionnement sont :**

62,85 % de prestations de services (62,26 % en 2014), 27,69 % de personnel (26,58 % en 2014). La communication représente 0,49 % (0,68 % en 2014).

**En 2015, les principales dépenses d'investissement concernent** l'acquisition et les travaux de conteneurs enterrés (533 435 €), l'acquisition d'un fourgon pour l'équipe technique, de 2 véhicules légers d'occasion et les grosses réparations de bennes (74 473 €), les travaux divers d'aménagement de conteneurs et dans les déchetteries,...(103 457 €) et le remboursement de la dette (154 524 €).

***Les autres dépenses sont :***

Acquisitions de bacs OM et collecte sélective, acquisition diverses (conteneurs déchetteries, dalle conteneurs OM,...).

**Le 17 août 2015, La loi de Transition énergétique a succédé au Grenelle de L'Environnement. Ses objectifs sont :**

- **OBJECTIF N°1** : baisser de 10% la production d'ordures ménagères résiduelles (hors déchetteries) d'ici 2020. Avec 291,7 kg par habitant, le nouvel objectif est en vue (285 kg/hab./an)

- **OBJECTIF N°2** : augmenter le taux de recyclage fixé à 55 % en 2020. De 19 % en 2010, les habitants de l'agglomération progressent avec 43,88 % en 2015.

- **OBJECTIF N°3** : réduire de 30 % l'enfouissement ou l'incinération des déchets ménagers et assimilés. Sur ce point, Laval Agglomération est sur les rails.

L'objectif est de 22 605 tonnes en 2020 : fin 2015, elle atteignait 29 128 tonnes (32 294 en 2010). Les efforts doivent être particulièrement soutenus dans la prévention des déchets et l'incitation des habitants pour parvenir à cet objectif dans les 5 ans.

Grâce à la mobilisation maintenue des administrés et des équipes de Laval Agglomération, les résultats de Laval Agglomération sont une nouvelle fois encourageants par rapport aux objectifs ambitieux fixés par la Loi de Transition Énergétique.

### LES ACTIONS MENÉES EN 2015

Enjeu majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique, la réduction des déchets sur le territoire de Laval Agglo est promue et soutenue par l'équipe de 5 animateurs du Service Prévention et valorisation des déchets qui agissent au quotidien pour sensibiliser, informer les différents publics du territoire.

Auprès des enfants, l'équipe intervient sur les temps pédagogiques avec les enseignants, pendant les TAP/NAP, dans les centres de loisirs. Les maisons de retraites, les associations d'insertion, les maisons de quartiers sont aussi des publics recherchés.

En 2015, 41 interventions pédagogiques ont été organisées, ainsi que 71 séances de TAP/NAP pour 598 enfants.

Dans le cadre du programme pluriannuel de prévention des déchets, Laval Agglo a été présente lors de manifestations grand public. L'équipe assure également la sensibilisation des acteurs lors d'événements tels que Laval Virtual, la Randonnée du Vicoin, la Fête du jeu....

L'année 2015 a été marquée par l'organisation des 2èmes Rencontres des Jardins au naturel fin novembre. Axés sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, des ateliers spécifiques ont été proposés aux écoles, aux structures d'insertion et aux agents de Laval Agglo. Le samedi 21 novembre, le grand public était au rendez-vous pour des séances de démonstration au paillage/compostage, des ateliers de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les enfants ont découvert le monde magique du jardin, grâce à un spectacle qui leur était dédié.

Dans ce programme de prévention sont également organisés : la promotion du ré-emploi en partenariat avec Emmaüs, des chantiers argent de poche, la mise en place de composteurs collectifs, la distribution de compost.



- ▶ Collecte des papiers de bureau dans tous les sites administratifs de Laval Agglomération par l'association d'insertion Alternatri : 3,38 tonnes en 2015.
- ▶ Collecte de 155 tonnes de cartons des commerçants du centre ville de Laval.
- ▶ 2 distributions de compost en déchetteries en mars et octobre, soit un total de 232 tonnes mises à disposition des administrés.
- ▶ 60 prestations de broyage des déchets verts par l'entreprise d'insertion GENIE, dans 7 déchetteries, avec reprise possible par les usagers.
- ▶ 3 animations paillage / compostage / broyage, soit plus de 400 personnes sensibilisées sur cette thématique.
- ▶ Diffusion de STOP PUB, avec un taux de boîtes aux lettres équipées de 29% en 2015, dont 41,30 % pour la ville de Laval.
- ▶ Soutien à l'acquisition de composteurs individuels à hauteur de 25 € (154 composteurs en 2015).
- ▶ 79 tonnes de textiles collectées (+7%) dans les déchetteries du territoire par deux associations : Le Relais et la Croix Rouge.

- ▶ 64 tonnes d'objets collectées dans les caissons réemploi d'Emmaüs en déchetteries pour revalorisation, soit 18,7 % d'augmentation. Mise en place d'un chantier Argent de Poche avec le concours du CUCS de Laval Agglomération pour l'amélioration de la signalétique du conteneur Emmaüs de la déchetterie de Laval.

**Si Laval Agglomération est attentive au rôle économique et environnemental de l'activité de collecte des déchets, elle n'en oublie pas la part sociale. Ainsi, plusieurs activités sont assurées directement ou en partenariat avec des structures d'insertion :**

Le broyage des déchets verts est effectué par Génie,

La collecte des cartons des commerçants en centre ville de Laval est assurée par Alternatri53,

La fabrication des composteurs collectifs est confiée à l'association "Bois Debout",

Les médiateurs du GLEAM agissent lors des informations sur la mise en service des conteneurs enterrés, sensibilisent dans les déchetteries, participent à la distribution de compost,

Les membres d'Alternatri53 collectent, tous les mois, les papiers de bureau dans les locaux de Laval Agglomération.

**Laval Agglomération a consacré, pour ces prestations spécifiques, un budget de près de 103 551 euros en 2015 et pérennise ces actions en 2016.**

# Indicateurs techniques

## Moyens Opérationnels au 31/12/2015 et compétences mises en oeuvre

Les missions des services Prévention et Valorisation des Déchets et Collecte des Déchets et Déchetteries sont variées et nécessitent, pour leur mise en oeuvre, les compétences spécifiques de **51 agents** titulaires, 8 agents temporaires et, occasionnellement, des agents intérimaires en fonction des besoins (remplacements maladie, rattrapage jours fériés ...).

Ainsi, pour la collecte des 16 414 tonnes d'ordures ménagères en porte à porte, **22 chauffeurs et rippeurs** sont encadrés par 2 chefs d'équipe et un chef d'équipe référent en charge de la coordination, de l'organisation des plannings (formation, congés, maladie) et l'entretien au quotidien de la flotte de 9 camions bennes. **Le nombre de circuits de collecte est de 54**. Par rapport à 2014, le kilométrage parcouru par les véhicules de collecte est en baisse de 5 587 avec un total de **143 452 km**.

Pour la mise en oeuvre de la collecte en porte à porte des ordures ménagères et des multimatériaux valorisables, **1 884 bacs ont été distribués à 1 478 foyers** en 2015. La flotte de bacs roulants est donc constituée à fin 2015, de près de **63 000 produits**. Afin de collecter au plus près des habitations dans les campagnes, **338 points de regroupement** font l'objet d'un suivi avec mise en place de plate-forme béton autant que de besoin. 3 agents ont pour mission de recueillir et assurer les demandes de dotations, de réparation ou de remplacement des bacs. Ils entretiennent également les **163 points d'apport volontaire aériens** encore présents sur l'ensemble du territoire ainsi que les bennes à déchets verts de quartier lors de leur mise à disposition de la population.

Le camion compacteur acquis en 2014 a permis à la collectivité de :

- compacter les bennes en déchetteries : économie de plus de 1000 rotations de prestataire,
- intervenir pour les enlèvements de déchets en urgence,
- optimiser les déplacements lors des enlèvements de bacs suite à la pose de conteneurs enterrés.



Un effort particulier a été porté sur la propreté des sites de regroupement de bacs souvent repérés comme sales et sur l'enlèvement des dépôts sauvages : les passages de l'équipe technique ont été renforcés.

L'agent en charge du bon fonctionnement des 8 déchetteries gère les plannings de 6 personnes, assure le suivi des prestataires de collecte et traitement :

**459 254 usagers (- 1,21%) ont ainsi pu bénéficier d'un service de proximité de qualité.** En 2015, 2 distributions gratuites de compost ont été organisées (232 tonnes).

L'accueil des professionnels en déchetterie, opérationnel depuis septembre 2012, demande l'enregistrement, la signature d'un contrat et la facturation en fonction des dépôts réels.

La personne en charge de la gestion de la redevance spéciale et de la TEOM assure également cette mission. Fin 2015, 183 entreprises ont contractualisé et disposent de 342 badges d'accès. 27 entreprises représentent 72 % des montants facturés.

Dans le cadre du programme pluriannuel, **21 nouveaux sites de conteneurs enterrés** (ordures ménagères, multimatériaux et verre) ont été mis en service. Les travaux importants de génie civil et la coordination avec tous les acteurs impliqués nécessitent deux agents à temps plein pour la maîtrise d'ouvrage et l'entretien des 107 sites en service.

**Les bons résultats de tri de la part des administrés ont été accompagnés et soutenus par une politique importante de sensibilisation/information au quotidien.**

L'équipe de 5 animateurs développe la sensibilisation dans les écoles, auprès des bailleurs et des étudiants, des sociétés de nettoyage agissant sur Laval Agglomération, visite les administrés pour lesquels des erreurs de tri ont été constatées. Les agents animent aussi les visites « Bon plan » du centre de tri SECHE, les stands lors de manifestations locales (Fête du jeu, Forum étudiants, Changé aux Jardins Automne et Printemps, distributions de compost...). Ces agents sont également à pied d'oeuvre pour assurer le porte-à-porte d'information des habitants concernés lors de la mise en service des conteneurs enterrés ou de composteurs collectifs, ainsi que pour les visites « systématiques » des communes (33 en 2015 dont 28 hors Laval) afin de repérer les erreurs de tri. Certaines rues de la ville de Laval font aussi l'objet de contrôles hebdomadaires.

L'organisation de toutes ces missions et le bon suivi des dépenses et recettes nécessitent une équipe administrative en soutien des deux responsables de service, comprenant une personne chargée du budget et des études, un chargé de mission du Plan Local de Prévention des déchets et un secrétariat pour l'organisation interne et la relation avec les administrés (283 réponses aux courriers des administrés et collectivités, 154 remboursements de composteurs individuels, 38 courriers pour information sur les travaux de conteneurs enterrés et leur mise en service).

# Territoire et Organisation



Laval Agglomération compte **20 communes** et **95 787 habitants** (population municipale INSEE au 1/01/2015, 100 391 habitants en population totale) et exerce les compétences de collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

La compétence traitement des déchets ménagers a été transférée au département par délibération du 20/12/2001 avec effet au 1er janvier 2003.

## Répartition de la population

<b>COMMUNES</b>	<b>POPULATION *</b>
AHUILLE	1 871
ARGENTRE	2 694
BONCHAMP	5 795
CHALONS DU MAINE	685
CHANGE	5 573
LA CHAPELLE ANTHENAISE	922
ENTRAMMES	2 237
FORCE	983
LAVAL	50 658
L'HUISSERIE	4 161
LOUVERNE	3 991
LOUVIGNE	1 109
MONTFLOURS	247
MONTIGNE LE BRILLANT	1 261
NUILLE SUR VICOIN	1 260
PARNE SUR ROC	1 272
ST BERTHEVIN	7 307
ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1 072
ST JEAN SUR MAYENNE	1 586
SOULGE SUR OUETTE	1 103
<b>TOTAL</b>	<b>95 787</b>

\* population municipale INSEE au 1/01/2015

**Les ratios en kg par habitant du Rapport Annuel sont désormais calculés avec la population municipale INSEE. Les ratios des années précédentes étaient déterminés à partir de la population totale (avec double compte). Ils ont été recalculés avec la population municipale en vigueur l'année concernée.**

# Les différents modes de collecte sur le territoire de Laval Agglomération

## LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



20 communes en régie



Centres-villes, centres-bourgs, immeubles, nouveaux lotissements

## LA COLLECTE EN DECHETTERIE



## LA COLLECTE SELECTIVE



## LA COLLECTE PONCTUELLE DE DECHETS RECYCLABLES



## LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

### *Organisation*

La collectivité a équipé de bacs tous les foyers non desservis par des conteneurs enterrés ou des bacs de regroupement en campagne. La collecte de ces bacs est réalisée en régie une fois par semaine.

Le programme de déploiement des conteneurs enterrés s'est poursuivi en 2015 avec l'implantation de conteneurs enterrés pour ordures ménagères (et collecte sélective) sur plusieurs sites de Laval (rue Chanteloup, rue de l'Abbé Pierre, rue de la Brochardière, rue Louis Acambon, bd des Trappistines, rue de la Charité, rue Charité-Mac Donald, rue du Pavement, rue de la Gaucherie, rue des Grands carrés, rue de Champagne, ainsi qu'à Argentré (rue des Chanterelles), Bonchamp (rue de Bréhéret – La Chambroulière 2), Changé (Les Ardennes route de St Berthevin et Centre-Ville), Forcé (Domaine du Closeau), L'Huisserie(rue des Lauriers), La Chapelle Anthenaïse (Guérambert route de Louverné), Louverné (rue des Ajoncs Lotissement Cormier Barrière) et Parné sur Roc (V.C n° 3 Vert Buisson). Ce programme va continuer en 2016, jusqu'en 2018.

Depuis 2009, 107 sites de conteneurs enterrés ont été mis en service et plus de 21 700 habitants sont concernés par ce mode de collecte pour les ordures ménagères mais aussi pour la collecte sélective du verre et des emballages.

Les conteneurs enterrés sont collectés par une entreprise privée.

Les ordures ménagères sont acheminées au Centre de Transfert géré par le Conseil Départemental de la Mayenne.

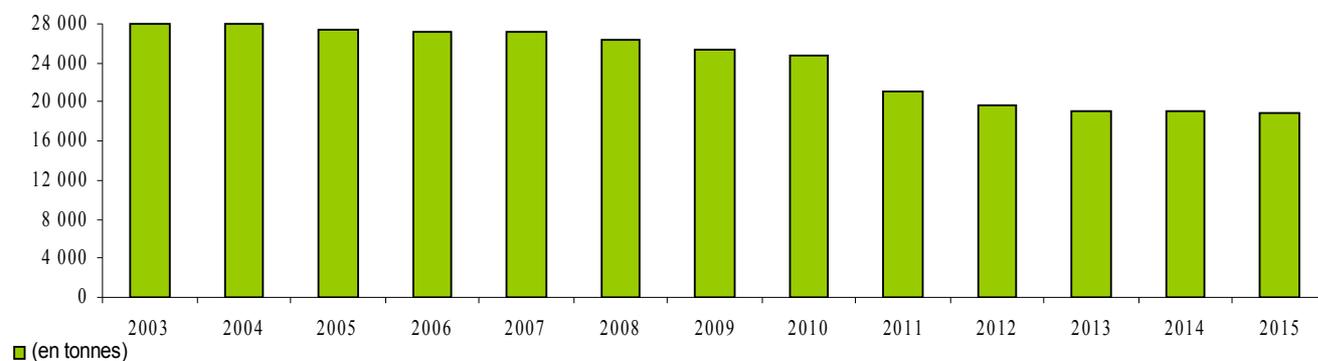
### *La production d'ordures ménagères*

Année	Population municipale	Collecte en bacs	Collecte en conteneurs enterrés	TOTAL tonnages	Kg/hab./an
2010	92 999	24 702,400	100,380	24 802,780	267
2011	94 031	20 753,470	403,880	21 157,350	225
2012	94 997	18 633,740	1 011,380	19 645,120	207
2013	95 608	17 356,900	1 691,700	19 048,600	199
2014	95 838	16 938,740	2 140,120	19 078,860	199
2015	<b>95 787</b>	<b>16 414,000</b>	<b>2 547,280</b>	<b>18 961,280</b>	<b>198</b>
Evolution tonnages 2015/2014				-0,62%	
Evolution tonnages 2015/2010				-23,55%	

*Pour Laval Agglomération, la production d'ordures ménagères s'établit à : 18 961 tonnes soit 198 kg/hab./an (la moyenne départementale est de 182 kg/hab./an).*

La moyenne nationale était en 2012 de 269 kg/hab/an de production d'ordures ménagères (source ADEME Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets – données 2012).

### *L'évolution des tonnages d'ordures ménagères*



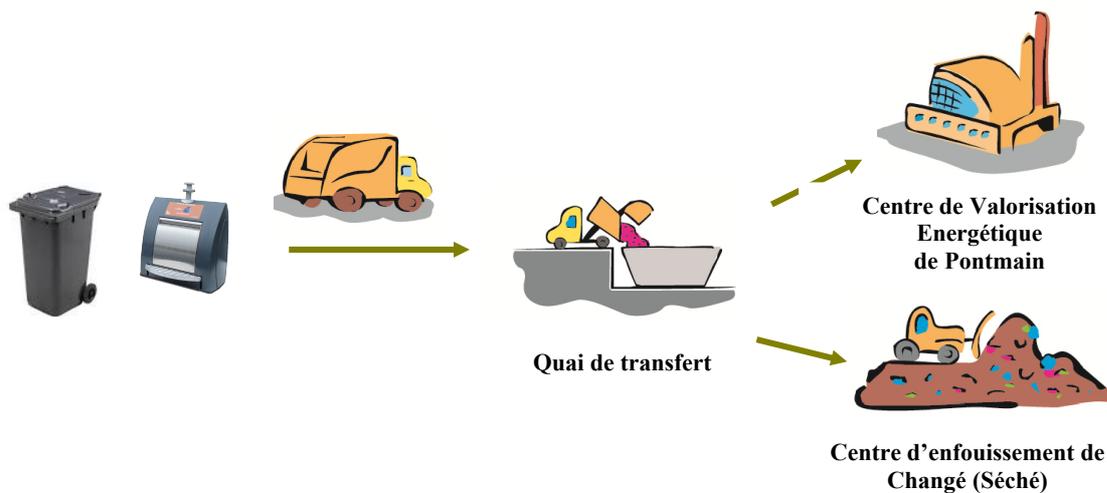
Les tonnages d'ordures ménagères ont fortement baissé depuis 2010 avec la mise en place de la collecte sélective en porte à porte et la réduction de la fréquence de collecte à une fois par semaine pour toutes les communes (-23,55 %).

Sur l'ensemble de Laval Agglomération, les tonnages d'ordures ménagères se maintiennent en 2015 (-0,62 %).

### *Le traitement des ordures ménagères*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le Conseil Départemental de la Mayenne exerce la compétence "Traitement des déchets ménagers et assimilés" (délibération prise le 28 juin 2001). La prise en charge des déchets par le département est réalisée dès leur arrivée au quai de transfert. (voir schéma ci-dessous)

### LES COMPETENCES (LAVAL AGGLOMERATION / CONSEIL DEPARTEMENTAL)



Depuis avril 2011, toutes les ordures ménagères collectées sur Laval Agglomération sont déposées au centre de transfert de Laval. Elles sont ensuite acheminées jusqu'au Centre de Valorisation Énergétique de Pontmain ou, si la capacité maximum des fours est atteinte, jusqu'au centre d'enfouissement le plus proche.

**En 2015, plus de 87 % des ordures ménagères de l'agglomération ont été valorisées en énergie soit 16 663 tonnes.**

## LA COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS RECYCLABLES

### *Organisation*

La collecte sélective est organisée en 2 flux : le flux "verre" et le flux "multimatériaux" qui réunit tous les papiers/cartons, les emballages plastiques et les métaux.

Depuis 2011, les habitants sont dotés de bacs individuels pour la collecte des emballages multimatériaux organisée en porte à porte tous les quinze jours. Les points de regroupement sont également équipés de ces bacs. Au total ce sont près de 30 700 "bacs jaunes" qui sont en service actuellement.

Des points d'apport volontaire "multimatériaux" ont été maintenus, d'autres retirés en accord avec les maires de chaque commune.

La collecte du verre se fait toujours en apport volontaire soit en conteneurs aériens soit en conteneurs enterrés.

Le nombre total de Points d'Apport Volontaire (PAV) aériens est de 163 à fin 2015.

En 2015, le programme d'équipement en conteneurs enterrés pour la collecte sélective s'est poursuivi sur les communes d'Argentré, Bonchamp, Changé, Forcé, L'Huisserie, La Chapelle Anthenaïse, Louverné, Parné sur Roc et sur Laval (liste des sites page 16).

**Au total 21 nouveaux sites ont été mis en service en 2015  
(couvrant une population de 5000 habitants supplémentaires).**

#### **Les conteneurs enterrés sont de 2 types :**

- les conteneurs enterrés "verre" (insonorisés),
- les conteneurs enterrés "multimatériaux" (papiers, cartons, plastiques, métaux).

Le nombre de PAV enterrés en service à fin 2015 est de 107 (composés d'1 conteneur verre et 1 multimatériaux à l'exception des sites équipés d'ascenseurs enterrés qui ne concernent pas le verre).

## Répartition des points d'apport volontaire au 31/12/2015

Communes	Nb de PAV aériens	Nb de PAV enterrés	Points de regroupement (bacs)
Ahuillé	3		17
Argentré	3	6	23
Bonchamp	12	2	21
Châlons du maine	2		5
Changé	10	17	27
Chapelle Anthenaïse	2	1	11
Entrammes	6	1	15
Forcé	3	1	3
Laval	78	68	38
L'Huisserie	6	2	10
Louverné	7	3	20
Louvigné	2		11
Montflours	1		5
Montigné	3		13
Nuillé sur vicoin	3		25
Parné sur Roc	1	2	15
St Berthevin	14		29
St Germain le Fouilloux	1	2	17
St Jean sur Mayenne	4	2	18
Soulgé sur Ouette	2		15
<b>TOTAL</b>	<b>163</b>	<b>107</b>	<b>338</b>

**Les marchés de collecte sélective et de tri ont été conclus en 2011 pour une durée de 5 ans :**

- marché "Collecte des Multimatériaux en porte à porte" attribué à SECHE ECO-INDUSTRIES,
- marché "Collecte en points d'apport volontaire des déchets recyclables" attribué à SOCCOIM VEOLIA PROPLETE et qui inclut les prestations de collecte des Conteneurs aériens et des conteneurs enterrés,
- marché "Tri en vue de leur valorisation des déchets recyclables" attribué à SECHE ECO-INDUSTRIES.

Laval Agglomération bénéficie du **barème E** d' Eco-Emballages depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ce barème intègre 9 soutiens répondant à des objectifs de performances spécifiques :

1 : Soutien au service de la collecte sélective basé sur les tonnes triées (idem barème D),

2 : Soutien à l'action de sensibilisation auprès du citoyen basé sur les tonnes triées ( différence avec le barème D) et la déclaration du nombre d'ambassadeurs,

3 : Soutien au développement durable : contrat d'objectifs –majoration liée aux performances écologiques, économiques et sociales du dispositif,

4 : Soutien à la performance de recyclage basé sur une forte évolution des performances (tonnes triées),

5 : Mesures pour la reprise des matériaux : garantie d'une offre nationale unique soutien aux repreneurs proposant des offres nationales conformes au principe de solidarité ,

6 : Soutiens aux expérimentations sur le dispositif (exemple : test d'extension des consignes du plastiques sur 80 collectivités entre 2011 et 2013),

7 : Soutiens aux autres acteurs de la collecte sélective : aide aux projets pour capter des déchets d'emballages ménagers en dehors des circuits municipaux (ex.: SNCF, RATP, COFIROUTE, campus...),

8 : Soutiens aux autres valorisations hors collecte sélective : performances énergétiques de Pontmain,

9: Soutiens aux actions nationales et génériques : création d'équipes mobiles d'ambassadeurs par Eco-emballages expérimentations sur thèmes spécifiques (habitat collectif, sites touristiques etc...).

## Les tonnages de collecte sélective

	Tonnages 2010	Tonnages 2014	Tonnages 2015	2015/2014	2015/2010	Nb kg/hab 2015	Pop. 2015 *
<b>VERRE</b>							
- en Point d'Apport Volontaire	2 448,560	2 567,842	2 364,185	-7,93%			
- en Conteneurs Enterrés		346,958	543,895	56,76%			
<b>TOTAL VERRE</b>	2 448,560	2 914,800	<b>2 908,080</b>	<b>-0,23%</b>	<b>18,77%</b>	<b>30,36</b>	<b>95 787</b>
<b>MULTIMATERIAUX :</b>							
- en Point d'Apport Volontaire Aériens	3 404,780	692,084	622,726	-10,02%			
- en Conteneurs Enterrés	24,980	527,556	628,214	19,08%			
- en Porte A Porte	0,000	4 944,220	4 820,400	-2,50%			
<b>TOTAL MULTIMATERIAUX</b>	3 429,760	6 163,860	<b>6 071,340</b>	<b>-1,50%</b>	<b>77,02%</b>	<b>63,38</b>	<b>95 787</b>
<b>TOTAL COLLECTE SELECTIVE</b>	<b>5 878,320</b>	<b>9 078,660</b>	<b>8 979,420</b>	<b>-1,09%</b>	<b>52,75%</b>	<b>93,74</b>	<b>95 787</b>

\* population municipale INSEE au 1/01/2015

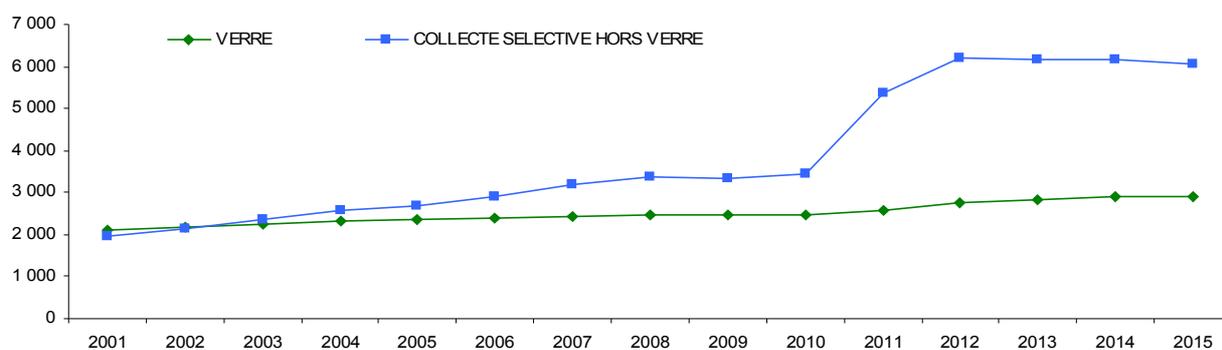
Le tonnage de verre stagne (- 0,23 %). Le ratio de verre est désormais de **30,36 kg/hab/an**.

La collecte des multimatériaux diminue (-1,50 %) après avoir connu une forte hausse et représente 63,38 kg/hab/an d'emballages.

On constate que la collecte en conteneurs enterrés continue d'augmenter au détriment de la collecte en PAV aériens en raison de l'augmentation du nombre de sites. La collecte en porte à porte diminue aussi, certains quartiers sont désormais équipés de conteneurs enterrés.

Le tonnage global de collecte sélective est en baisse (-1.09 %).

## Historique des tonnages de la collecte sélective



Collecte sélective hors verre = collecte des papiers cartons + collecte des plastiques/ métaux

## Le traitement des déchets recyclables

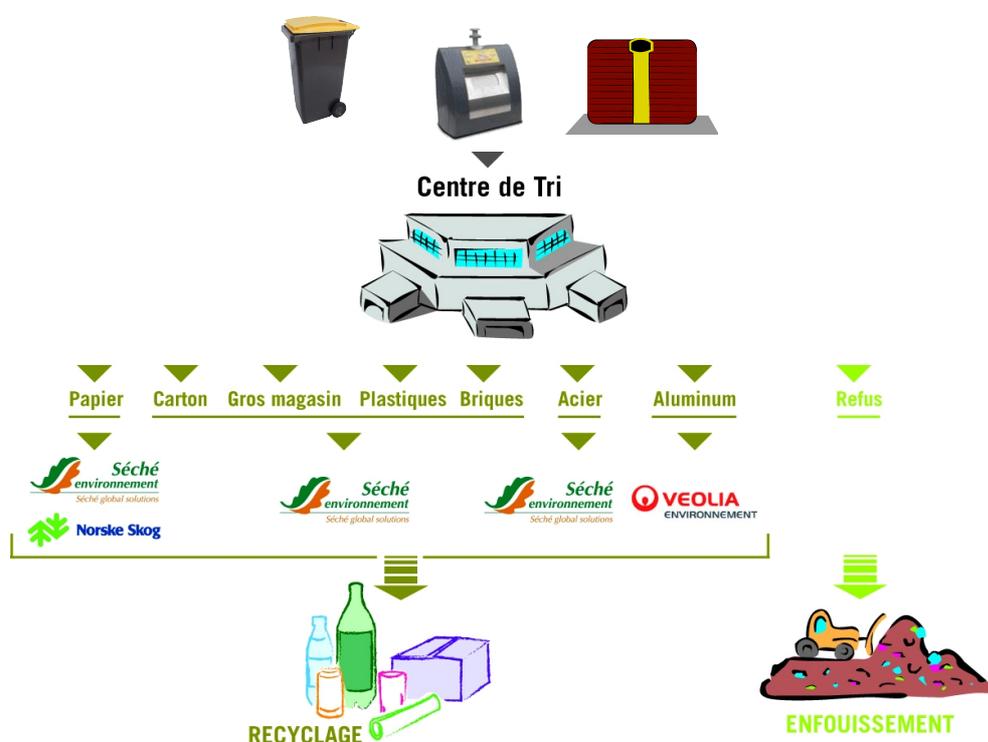
Tous les déchets recyclables collectés sur Laval Agglomération sont dirigés vers le centre de tri Séché situé à Changé. Ce centre, mécanisé en 2011, a été détruit lors d'un incendie en mai 2014. Depuis cette date, l'entreprise Séché, titulaire du marché de tri, a acheminé les déchets vers 2 centres de tri voisins : VALORPOLE 72 au Mans et Centre de Tri Véolia Barre Thomas à Rennes.

Le nouveau centre de tri de Changé a accueilli les premières tonnes de déchets le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Le "point 0" (arrêt du tri à une date précise pour faire le bilan des stocks) réalisé tous les ans en fin d'année (cela permet de connaître les stocks amonts exacts pour chacune des collectivités clientes du centre de tri) n'a pas été effectué en 2015 compte tenu de la date de mise en route de la nouvelle structure. Les stocks ont donc été estimés.

Chaque trimestre, des sondages sont effectués afin de déterminer la composition des conteneurs, (12 sondages réalisés en 2015 – norme AFNOR de caractérisation).

## Le traitement des conteneurs multimatériaux



Lors de la renégociation des contrats de reprise des matériaux au 1er juillet 2014, la société SECHE ECO-INDUSTRIES a remporté les contrats pour la reprise des cartons, gros de magasin, plastiques, briques alimentaires et acier. L'aluminium est repris par VEOLIA. Le papier a fait l'objet d'un nouveau contrat au 1er octobre 2014 avec la société Norske en association avec Séché Eco-Industries.

Les sociétés négocient auprès de filières de recyclage françaises (papeteries, régénérateurs et usines situés sur le territoire).

	Tonnage 2010	Contenu %	Tonnage 2014	Contenu %	Tonnage 2015	Contenu %	Evolution 2015/2014	Evolution 2015/2010
Papiers	2310,744	67,91%	2 784,286	45,83%	<b>2 385,985</b>	44,76%	<b>-14,31%</b>	3,26%
Cartons	376,245	11,06%	1 080,149	17,78%	<b>1 092,143</b>	20,49%	<b>1,11%</b>	190,27%
Gros de magasin			358,783	5,91%	<b>389,590</b>	7,31%	<b>8,59%</b>	
Acier	95,559	2,81%	203,735	3,35%	<b>154,771</b>	2,90%	<b>-24,03%</b>	61,96%
Aluminium	6,122	0,18%	11,090	0,18%	<b>10,048</b>	0,19%	<b>-9,40%</b>	64,13%
Plastiques	330,247	9,71%	446,784	7,35%	<b>337,526</b>	6,33%	<b>-24,45%</b>	2,20%
Briques	81,604	2,40%	128,798	2,12%	<b>81,428</b>	1,53%	<b>-36,78%</b>	-0,22%
Refus	202,256	5,94%	1 051,728	17,31%	<b>836,682</b>	15,70%	<b>-20,45%</b>	313,67%
Film			10,063	0,17%	<b>42,703</b>	0,80%	<b>324,36%</b>	
<b>Total tonnage issu de la chaîne de tri</b>	<b>3402,777</b>	<b>100,00%</b>	<b>6075,416</b>	<b>100,00%</b>	<b>5330,876</b>	<b>100,00%</b>	<b>-12,25%</b>	<b>56,66%</b>
<b>pour mémoire tonnage collecté sur l'année</b>	<b>3429,760</b>		<b>6163,860</b>		<b>6071,340</b>			
Stock non trié					<b>814,826</b>			

Chaque année, le « point 0 » (bilan des stocks de chaque client) est réalisé courant décembre.

Les tonnages collectés et triés après cette date sont pris en compte dans le bilan mensuel de tri du mois de janvier suivant.

Le tonnage trié dans l'année correspond à la collecte de l'année jusqu'au point 0 à laquelle il faut ajouter le stock non trié de l'année précédente et déduire le stock restant à trier au 31/12.

A ce tonnage il faut appliquer le taux de freinte (perte) du centre de tri : en 2015 il a représenté 1,65 % des tonnages passés sur la chaîne de tri soit 89 tonnes.

**Le nouveau centre de tri ayant été mis en service fin 2015, un stock important de déchets collectés n'a pas pu être trié en fin d'année et a été remis sur la chaîne de tri au début de l'année 2016. Cela a généré pour 2015 une baisse importante de presque tous les tonnages de matériaux triés à l'exception des « gros de magasin » et des cartons.**

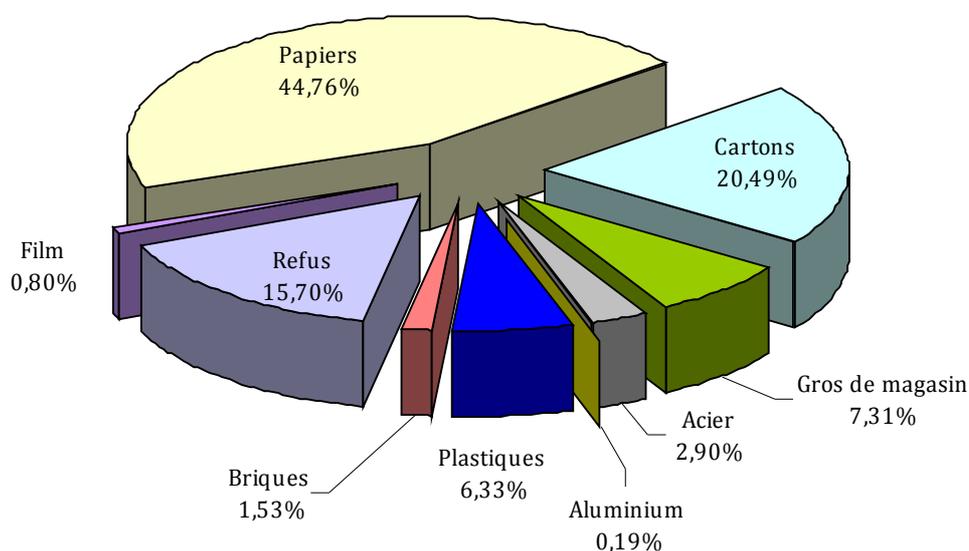
le "gros de magasin" est constitué de papiers (enveloppes kraft, papier de qualité inférieure) qui n'intègrent pas la catégorie 1.11 (catégorie reprise par les papetiers).

Depuis 2010 on constate une modification de composition de la collecte sélective : le taux de papier est en diminution (45 % contre 68 % en 2010, effet de la dématérialisation des documents, autocollant « Stop Pub »), le taux de plastiques baisse aussi (allègement des emballages). A l'inverse le taux de cartons a presque doublé et le taux de refus a fortement augmenté également.

En 2015, Laval Agglomération a été retenue par Eco-Emballages dans le cadre de l'appel à projet d'extension des consignes de tri à tous les plastiques, ce qui devrait permettre de simplifier le geste de tri pour les habitants. Ainsi de nouvelles résines plastiques pourront être recyclées (barquettes, pots de yaourt, gobelets etc..) et le tonnage de refus devrait diminuer en conséquence (détournement vers les nouvelles filières).

Eco-Folio a également lancé une campagne de communication sur le fait que tous les papiers sont recyclables.

### COMPOSITION DES CONTENEURS MULTIMATERIAUX 2015



### LES CONTENEURS VERRE

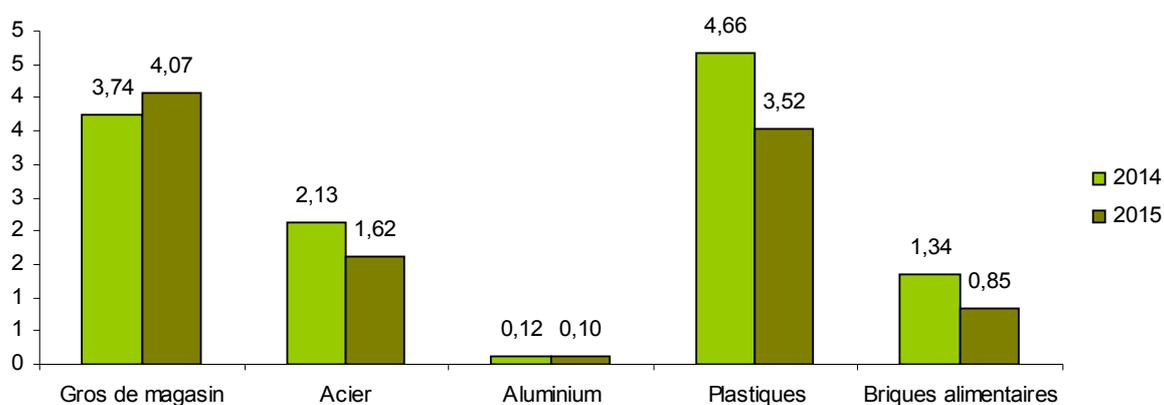
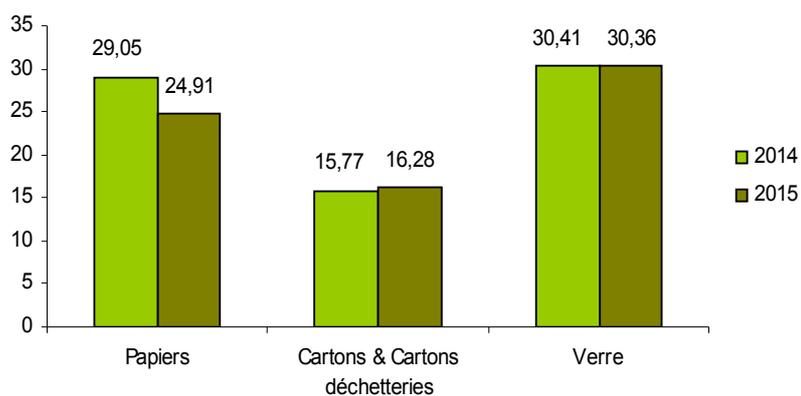
Le verre n'est pas trié. Il est stocké et chargé par le Centre de Tri pour envoi au repreneur.

	2010	2014	2015	Evolution 2015/2014	Evolution 2015/2010
Quantité collectée (tonnes)	2 448,560	2 914,800	2 908,080	-0,23%	18,77%

## BILAN DU RECYCLAGE

	Tonnage 2010	Kg/hab	Tonnage 2014	Kg/hab	Tonnage 2015	Kg/hab	Evolution ratio 2015/2014	Evolution ratio 2015/2010
Papiers	2310,744	24,85	2 784,286	29,05	<b>2 385,985</b>	<b>24,91</b>	<b>-14,26%</b>	0,25%
Cartons	376,245	4,05	1 080,149	11,27	<b>1 092,143</b>	<b>11,40</b>	<b>1,16%</b>	181,83%
Cartons déchetteries	366,490	3,94	431,150	4,50	<b>467,050</b>	<b>4,88</b>	<b>8,38%</b>	23,73%
Gros de magasin		0,00	358,783	3,74	<b>389,590</b>	<b>4,07</b>	<b>8,64%</b>	
Acier	95,559	1,03	203,735	2,13	<b>154,771</b>	<b>1,62</b>	<b>-23,99%</b>	57,25%
Aluminium	6,122	0,07	11,090	0,12	<b>10,048</b>	<b>0,10</b>	<b>-9,35%</b>	59,35%
Plastiques	330,247	3,55	446,784	4,66	<b>337,526</b>	<b>3,52</b>	<b>-24,41%</b>	-0,77%
Briques alimentaires	81,604	0,88	128,798	1,34	<b>81,428</b>	<b>0,85</b>	<b>-36,74%</b>	-3,12%
Verre	2527,100	27,17	2 914,800	30,41	<b>2 908,080</b>	<b>30,36</b>	<b>-0,18%</b>	11,73%
<b>TOTAL</b>	<b>6 094,111</b>	<b>65,53</b>	<b>8 359,575</b>	<b>87,23</b>	<b>7 826,621</b>	<b>81,71</b>	<b>-6,33%</b>	<b>24,69%</b>

## EN KG PAR HABITANT



## LES DECHETTERIES

### *Organisation*

Les déchetteries sont des espaces soumis à déclaration (excepté Entrammes) et gardiennés, où les particuliers peuvent apporter les déchets non acceptés dans la collecte des ordures ménagères du fait de leur nature ou de leur volume. Plusieurs bennes sont installées, chaque benne correspondant à une nature de déchets (déchets verts, bois, encombrants ou meubles, tout venant, cartons, gravats, ferrailles). Les déchets toxiques, les déchets électriques et électroniques sont stockés à part, dans des caissons fermés interdits au public. Le gardien est chargé de leur classement, du tri et de la gestion des enlèvements.



Laval Agglomération possède 8 structures d'accueil des déchets (7 déchetteries complètes et 1 déchetterie "simplifiée" à Entrammes, qui n'accepte que les déchets verts et les encombrants).

Depuis septembre 2012, les déchetteries acceptent les déchets des professionnels ayant souscrit un contrat avec la collectivité. Cette prestation est payante.

L'accueil des professionnels en déchetterie est ainsi homogène sur l'ensemble du département de la Mayenne.

Le marché de collecte et traitement des déchets ménagers issus des déchetteries et des bennes de quartiers, renouvelé en octobre 2014 pour une durée de 4 ans, intègre les nouvelles REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) concernant les meubles (ECO-MOBILIER) et les déchets toxiques (ECO-DDS).

**Les prestations de ce marché sont réparties en 4 lots :**

- lot n° 1 : Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés hors déchets toxiques
- lot n° 2 : Traitement des déchets ménagers et assimilés hors déchets verts, déchets toxiques et ferrailles
- lot n° 3 : Traitement des déchets verts
- lot n° 4 : Collecte et traitement des déchets toxiques et de l'amiante

Le lot 1 a été attribué à SECHE TRANSPORTS, le lot 2 à SECHE ECO-INDUSTRIES, le lot 3 à la société E.V.A et le lot n° 4 à TRIADIS (groupe SECHE).

Depuis juillet 2014, la déchetterie de Laval comporte une benne « meubles » gérée par l'éco-organisme Eco-Mobilier qui prend en charge les rotations et le traitement en totalité. La collectivité perçoit des soutiens au titre de l'éco-contribution appliquée sur les ventes de meubles. La déchetterie n'a plus de benne encombrants.

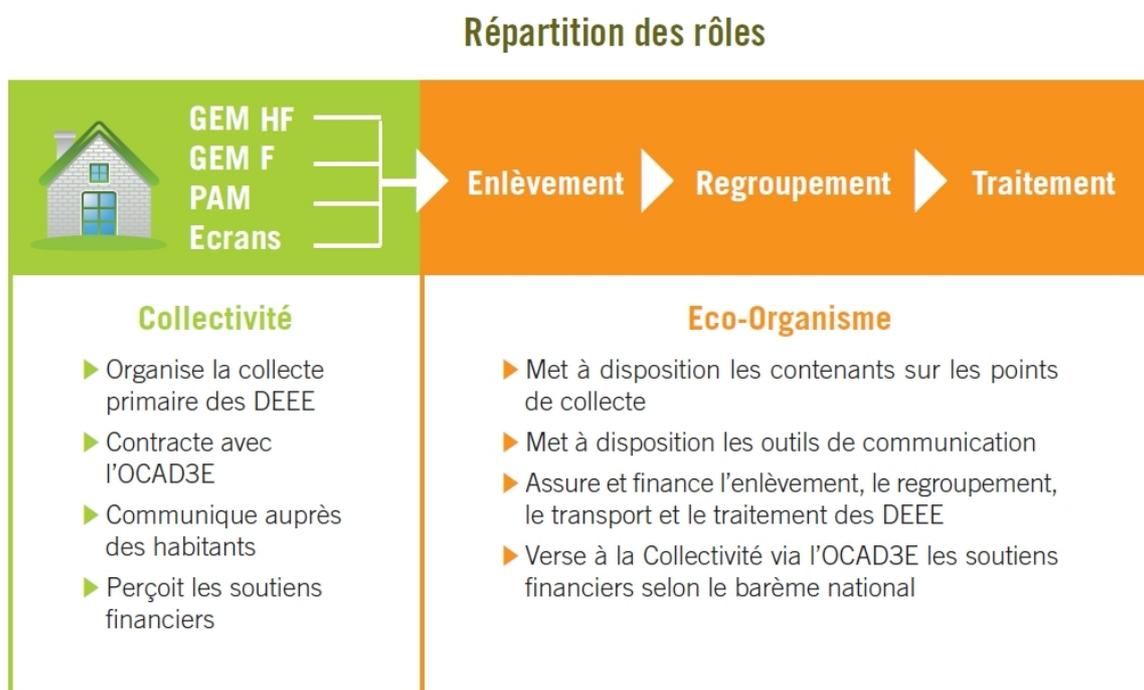
Le même système a été mis en place pour les déchets toxiques des particuliers sur toutes les déchetteries de l'agglomération par l'intermédiaire de l'éco-organisme ECO-DDS : une grande partie des déchets toxiques part dans cette filière. Un soutien est reversé à la collectivité dans le cadre de l'éco-contribution.

La ferraille, les piles et les batteries sont revendues : le contrat de revente de la ferraille a été attribué à la société Passenaud avec un prix plancher de 140 € la tonne. Le prix de revente est revu chaque mois en fonction de l'évolution des cours. Les piles et les batteries sont reprises dans le cadre du lot 4 du marché en échange d'un reversement de 100 € la tonne.

Pour les déchets électroniques, c'est un éco-organisme, ECOLOGIC, qui se charge d'assurer la collecte et le traitement des DEEE par le biais de prestataires. La collectivité a adhéré à la filière et a signé une convention avec l'organisme coordonnateur OCAD3E. (voir schéma ci-dessous).

Laval Agglomération perçoit une compensation financière trimestrielle calculée sur les tonnages collectés.

## ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DEEE



GEM : Gros ElectroMénager - PAM : Petit Appareil Ménager - HF : Hors Froid - F : Froid

## MODE DE GARDIENNAGE

Déchetteries	Mode de gardiennage
BONCHAMP	Régie
ENTRAMMES	Régie
L'HUISSERIE	Commune
LAVAL	Régie
LOUVERNE	Régie
LOUVIGNE/ARGENTRE/SOULGE	Régie
MONTIGNE/AHUILLE	Régie
SAINT-BERTHEVIN	Régie

## HORAIRES DES DECHETTERIES

LIEU		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
<b>MONTIGNÉ</b> route d'Ahuillé	ETE	14h-17h30		9h30-12h	9h30-12h	14h-18h	9h-12h 14h-18h	
	HIVER	14h-17h		9h30-12h	9h30-12h	14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	
<b>LOUVIGNÉ</b> route d'Argentré	ETE	9h30-12h		14h-18h	14h-18h	9h30-12h	9h-12h 14h-18h	
	HIVER	9h30-12h		14h-17h30	14h-17h	9h30-12h	9h-12h 14h-17h30	
<b>BONCHAMP</b> route de Louverné	ETE	14h-18h	9h - 12h 14h - 18h	14h-18h		9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	
	HIVER	14h-17h30	9h - 12h 14h - 17h	14h-17h30		9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30	
<b>ENTRAMMES</b> ateliers municipaux	ETE	14h - 17h30		14h - 17h30			9h-12h 14h-18h	
	HIVER	14h - 17h		14h - 17h			9h - 12h 14h - 17h	
<b>LAVAL</b> zone des Touches	ETE	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h
	HIVER	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h
<b>LOUVERNÉ</b> route de la Chapelle Anthenaïse	ETE	9h-12h		9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h-12h	9h - 12h 13h30 - 18h	
	HIVER	9h-12h		9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30	9h-12h	9h - 12h 13h30 - 17h30	
<b>SAINT BERTHEVIN</b> zone du Châtelier	ETE	9h - 12h 14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h
	HIVER	9h - 12h 14h - 18h	14h - 17h30	9h - 12h 14h - 18h	14h - 17h30	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h
<b>L'HUISSERIE</b> Z.A. du Grand Chemin		14h-18h		9h-12h 14h-18h		14h-18h	9h - 12 h 14h - 18h	

Les horaires d'été et d'hiver suivent le calendrier national.

## EQUIPEMENT DES DECHETTERIES

Communes	Bennes	Tout venant	Encombrant	Bois	Cartons	Ferrailles	Gravats	Déchets verts	Meubles	Débord
<b>Bonchamp</b>		1	1	1	1	1	1	2		1
<b>Entrammes</b>			1	-	-	-	-	1		
<b>Laval</b>		2		1	1	1	2	2	1	1
<b>L'Huisserie</b>		1	1	1	1	1	1	2		
<b>Louverné</b>		1	-	1	1	1	1	2		
<b>Louvigné/Argentré/Soulgé</b>		1	-	1	1	1	1	1		
<b>Montigné/Ahuillé</b>		1	-	1	1	1	1	1		
<b>St Berthevin</b>		2	1	1	1	1	1	2		1

Depuis 2008, la collecte des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) et des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) est assurée sur toutes les déchetteries de Laval Agglomération sauf Entrammes.

L'ensemble des déchetteries comprend également un point d'apport volontaire pour la collecte des emballages (papier/cartons, plastiques, métaux et verre).

### La fréquentation

Le nombre d'utilisateurs (particuliers et professionnels) est comptabilisé par les gardiens ou par cellule de comptage.

Déchetteries	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
BONCHAMP	47 070	50 123	61 140	60 271	62 032	63 905	<b>3,02%</b>
ENTRAMMES	7 779	9 416	8 892	8 582	10 702	10 315	<b>-3,62%</b>
LAVAL	106 881	121 373	124 380	122 824	134 159	137 130	<b>2,21%</b>
L'HUISSERIE	30 642	40 008	34 986	51 067	52 063	50 407	<b>-3,18%</b>
LOUVERNE	29 112	34 686	39 543	41 890	45 720	44 422	<b>-2,84%</b>
LOUVIGNE/ARGENTRE/SOULGE	22 340	23 120	29 476	30 021	34 520	33 585	<b>-2,71%</b>
MONTIGNE/AHUILLE	14 912	20 208	23 661	24 121	33 136	33 126	<b>-0,03%</b>
ST BERTHEVIN	63 902	82 667	84 364	84 268	92 535	86 364	<b>-6,67%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>322 638</b>	<b>381 601</b>	<b>406 442</b>	<b>423 044</b>	<b>464 867</b>	<b>459 254</b>	<b>-1,21%</b>

Les déchetteries de l'agglomération ont reçu **459 254 usagers en 2015** soit une **légère baisse de fréquentation de -1,21 % par rapport à 2014**.

### Les rotations de bennes

COMMUNES	ROTATIONS							
	BOIS	CARTONS	D. VERTS	GRAVATS	ENCOMB.	TT VENANT	FERRAILLE	TOTAL
LAVAL	201	154	469	344	0	369	97	<b>1 634</b>
BONCHAMP	27	33	179	56	19	60	10	<b>384</b>
ENTRAMMES			65		57	1		<b>123</b>
L'HUISSERIE	43	51	123	62	34	66	15	<b>394</b>
LOUVERNE	35	30	112	59	61	0	11	<b>308</b>
SAINT BERTHEVIN	89	67	256	124	49	127	29	<b>741</b>
MONTIGNE/AHUILLE	29	25	83	34	0	50	18	<b>239</b>
LOUVIGNE/ARGENTRE/SOULGE	36	41	111	39	0	61	24	<b>312</b>
<b>TOTAL</b>	<b>460</b>	<b>401</b>	<b>1 398</b>	<b>718</b>	<b>220</b>	<b>734</b>	<b>204</b>	<b>4 135</b>
<b>POUR MÉMOIRE 2014</b>	<b>599</b>	<b>577</b>	<b>1765</b>	<b>674</b>	<b>394</b>	<b>875</b>	<b>290</b>	<b>5 174</b>
<b>Evolution 2015/2014</b>	<b>-23,21%</b>	<b>-30,50%</b>	<b>-20,79%</b>	<b>6,53%</b>	<b>-44,16%</b>	<b>-16,11%</b>	<b>-29,66%</b>	<b>-20,08%</b>

Le compactage des bennes a permis de diminuer le nombre de rotations sur toutes les déchetteries (pas de compactage sur Entrammes).



Pour Laval, la benne meubles a permis non seulement de supprimer les rotations encombrants mais aussi de réduire les rotations des bennes bois.



## Les tonnages collectés

Depuis le 3 septembre 2012, ces tonnages incluent les dépôts des professionnels acceptés en déchetteries.

### LE TOUT-VENANT ET LES ENCOMBRANTS

Communes	Encombrants			Tout venant		
	2014	2015	Evolution	2014	2015	Evolution
BONCHAMP	52,420	71,720	<b>36,82%</b>	205,340	212,200	<b>3,34%</b>
ENTRAMMES	114,180	111,660	<b>-2,21%</b>	6,360	1,480	<b>-76,73%</b>
LAVAL	163,820		<b>-100,00%</b>	1 406,960	1 531,880	<b>8,88%</b>
L'HUISSERIE	77,460	76,120	<b>-1,73%</b>	198,420	225,740	<b>13,77%</b>
LOUVERNE				240,080	231,960	<b>-3,38%</b>
LOUVIGNE/ARGENTRE/SOULGE				208,120	206,380	<b>-0,84%</b>
MONTIGNE/AHUILLE				162,700	161,620	<b>-0,66%</b>
ST BERTHEVIN	132,020	118,340	<b>-10,36%</b>	491,740	531,400	<b>8,07%</b>
<b>TOTAL (en tonnes)</b>	<b>539,900</b>	<b>377,840</b>	<b>-30,02%</b>	<b>2 919,720</b>	<b>3 102,660</b>	<b>6,27%</b>

### LES DECHETS VERTS ET LES GRAVATS

Communes	Déchets verts			Gravats		
	2014	2015	Evolution	2014	2015	Evolution
BONCHAMP	1 071,540	968,160	<b>-9,65%</b>	599,920	552,900	<b>-7,84%</b>
ENTRAMMES	219,060	189,900	<b>-13,31%</b>			
LAVAL	2 446,120	2 225,500	<b>-9,02%</b>	2 966,240	3 346,340	<b>12,81%</b>
L'HUISSERIE	805,820	710,940	<b>-11,77%</b>	423,660	557,140	<b>31,51%</b>
LOUVERNE	740,340	684,240	<b>-7,58%</b>	602,620	557,760	<b>-7,44%</b>
LOUVIGNE/ARGENTRE/SOULGE	578,140	528,560	<b>-8,58%</b>	325,060	331,580	<b>2,01%</b>
MONTIGNE/AHUILLE	443,180	366,180	<b>-17,37%</b>	340,040	272,320	<b>-19,92%</b>
ST BERTHEVIN	1 522,200	1 332,200	<b>-12,48%</b>	950,500	1 081,740	<b>13,81%</b>
<b>TOTAL (en tonnes)</b>	<b>7 826,400</b>	<b>7 005,680</b>	<b>-10,49%</b>	<b>6 208,040</b>	<b>6 699,780</b>	<b>7,92%</b>

## LES CARTONS ET LA FERRAILLE

Communes	Cartons			Ferraille		
	2014	2015	Evolution	2014	2015	Evolution
BONCHAMP	39,680	42,140	6,20%	48,000	44,140	-8,04%
LAVAL	181,210	204,040	12,60%	296,980	319,020	7,42%
L'HUISSERIE	39,560	41,580	5,11%	53,440	58,940	10,29%
LOUVERNE	34,940	34,060	-2,52%	49,180	49,240	0,12%
LOUVIGNE/ARGENTRE/SOULGE	27,180	30,210	11,15%	40,320	45,080	11,81%
MONTIGNE/AHUILLE	20,940	20,640	-1,43%	32,860	34,780	5,84%
ST BERTHEVIN	86,040	94,380	9,69%	99,040	115,960	17,08%
<b>TOTAL (en tonnes)</b>	<b>429,550</b>	<b>467,050</b>	<b>8,73%</b>	<b>619,820</b>	<b>667,160</b>	<b>7,64%</b>

## LE BOIS

Communes	Bois		
	2014	2015	Evolution
BONCHAMP	122,140	112,840	-7,61%
LAVAL	836,000	771,300	-7,74%
L'HUISSERIE	166,720	167,900	0,71%
LOUVERNE	145,960	148,120	1,48%
LOUVIGNE/ARGENTRE/SOULGE	123,620	134,560	8,85%
MONTIGNE/AHUILLE	108,240	104,400	-3,55%
ST BERTHEVIN	331,760	336,320	1,37%
<b>TOTAL (en tonnes)</b>	<b>1 834,440</b>	<b>1 775,440</b>	<b>-3,22%</b>

### *Bilan de l'évolution des tonnages*

Les tonnages recueillis dans les déchetteries sont globalement en diminution. La baisse des tonnages d'encombrants est due à la mise en place de la benne meubles sur la déchetterie de Laval en juillet 2014 (-30,02 %) : les déchets "mobilier" sont systématiquement déposés dans cette benne. Cela engendre aussi une baisse des tonnages de bois car certains meubles y étaient déposés précédemment.

Les déchets verts sont également moins importants (-10.49 %) et souvent liés aux conditions climatiques. La prestation de broyage en déchetterie effectuée par l'association Génie a permis également la diminution de ces tonnages.

Les autres déchets sont en progression notamment la ferraille et les cartons (matériaux revendus).

## EVOLUTION DES TONNAGES PAR TYPE DE DECHET

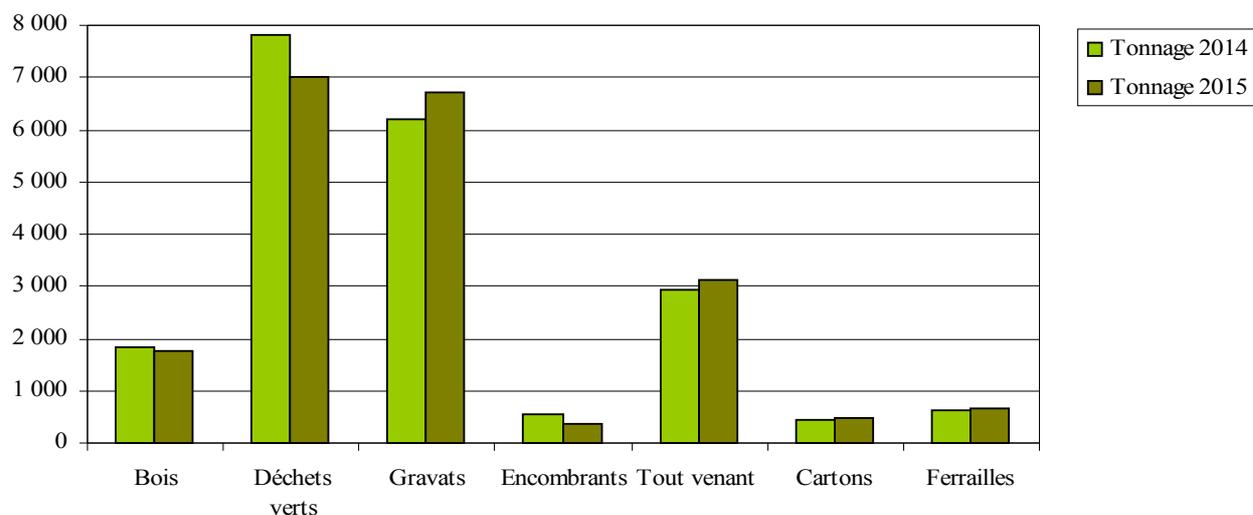
Type de déchets	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Evolution 2015/2014
<b>Bois</b>	1 834,440	1 775,440	<b>-3,22%</b>
<b>Déchets verts</b>	7 826,400	7 005,680	<b>-10,49%</b>
<b>Gravats</b>	6 208,040	6 699,780	<b>7,92%</b>
<b>Encombrants</b>	539,900	377,840	<b>-30,02%</b>
<b>Tout venant</b>	2 919,720	3 102,660	<b>6,27%</b>
<b>Cartons</b>	429,550	467,050	<b>8,73%</b>
<b>Ferrailles</b>	619,820	667,160	<b>7,64%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 377,870</b>	<b>20 095,610</b>	<b>-1,39%</b>

## EVOLUTION DES TONNAGES DES PROFESSIONNELS

Les déchets déposés par les professionnels représentent une petite part des dépôts en déchetteries ( 2,26 %) :

Type de déchets	Tonnage 2015	Dont déchets professionnels	% professionnels
Bois	1 775,440	8,910	<b>0,50%</b>
Déchets verts	7 005,680	234,330	<b>3,34%</b>
Gravats	6 699,780	162,600	<b>2,43%</b>
Encombrants	377,840	} 25,100	<b>0,72%</b>
Tout venant	3 102,660		
Déchets toxiques	92,194	0,340	<b>0,37%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 053,594</b>	<b>431,280</b>	<b>2,26%</b>

## EVOLUTION DES TONNAGES EN DECHETTERIES



## EVOLUTION DES TONNAGES PAR DECHETTERIES

Déchetteries	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Evolution 2015/2014
BONCHAMP	2 139,040	2 004,100	-6,31%
ENTRAMMES	339,600	303,040	-10,77%
LAVAL	8 297,330	8 398,080	1,21%
L'HUISSERIE	1 765,080	1 838,360	4,15%
LOUVERNE	1 813,120	1 705,380	-5,94%
LOUVIGNE/ARGENTRE/SOULGE	1 302,440	1 276,370	-2,00%
MONTIGNE/AHUILLE	1 107,960	959,940	-13,36%
ST BERTHEVIN	3 613,300	3 610,340	-0,08%
<b>TOTAL</b>	<b>20 377,870</b>	<b>20 095,610</b>	<b>-1,39%</b>

### Les refus de déchets verts

	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Évolution
Refus bennes déchets verts	23,120	16,100	-30,36%

Depuis juin 2010, les déchets verts collectés dans les déchetteries et dans les bennes de quartier sont dirigés vers une plate-forme de broyage-compostage située à Martigné Sur Mayenne et exploitée par la société EVA. Tous les déchets qui ne sont pas des déchets verts (ordures ménagères, tout venant, encombrants etc...) sont stockés dans une benne qui est régulièrement transportée chez SECHE pour y être traitée soit en encombrant soit en tout venant selon le cas. Cela constitue un coût supplémentaire.

Les refus trouvés dans les bennes à déchets verts sont en forte diminution. La société EVA travaille en collaboration avec l'association Génie et assure une prestation de tri des bennes déchets verts déposées dans les quartiers avant leur transport sur le site de traitement (prestation prévue dans le marché).

### *La collecte des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)*

Depuis octobre 2014, le marché de collecte et traitement des déchets toxiques inclut la nouvelle REP sur les toxiques. L'Eco-organisme ECO-DDS collecte et traite une majorité des déchets déposés par les particuliers dans les déchetteries. Le reste est collecté et traité par le prestataire du marché (TRIADIS).

Depuis octobre 2014, toutes les déchetteries sont équipées par l'éco-organisme. Cela a pour incidence une forte baisse des coûts de prestation du fait qu'une partie des tonnages est collectée gratuitement par ECO-DDS.

Triadis collecte gratuitement les huiles alimentaires.

Les batteries et les piles font également l'objet d'une collecte gratuite mais sont en plus rémunérées à la tonne (100 €/tonne).

La collecte des huiles de vidange usagées est effectuée gratuitement par le récupérateur agréé (Société CHIMIREC).

## EVOLUTION DES TONNAGES PAR TYPE DE « DMS »

(En tonnes)	Huiles vidange	Huiles alimentaires	Batteries	Piles	Bidons d'huile Emb. Souillés	Filtres	Autres D.M.S.	Total
LAVAL Quartiers (3 points)	2,500							2,500
BONCHAMP	3,240	0,885	1,346	0,713	1,210		1,458	8,852
LAVAL déchetterie	9,920	3,880	1,758	2,418	5,116		10,186	33,278
L'HUISSERIE	3,690	0,544	0,085	0,558	1,214		1,501	7,592
LOUVERNE	5,130	0,598	0,477	0,684	0,983		1,621	9,493
LOUVIGNE/ARGENTRE/SOULGE	1,800	0,696	0,421	0,493	1,411		1,820	6,641
MONTIGNE/AHUILLE	3,240	0,329	0,202	0,342	1,052		0,694	5,859
St BERTHEVIN	7,100	1,591	1,738	1,125	2,254		4,171	17,979
<b>TOTAL 2015</b>	<b>36,620</b>	<b>8,523</b>	<b>6,027</b>	<b>6,333</b>	<b>13,240</b>	<b>0,000</b>	<b>21,451</b>	<b>92,194</b>
<b>TOTAL 2014</b>	<b>28,030</b>	<b>7,019</b>	<b>4,875</b>	<b>5,012</b>	<b>21,896</b>	<b>2,145</b>	<b>68,243</b>	<b>137,220</b>
<b>Evolution 2015/2014</b>	<b>30,65%</b>	<b>21,43%</b>	<b>23,63%</b>	<b>26,36%</b>	<b>-39,53%</b>	<b>-100,00%</b>	<b>-68,57%</b>	<b>-32,81%</b>

## COMPOSITION DE LA CATEGORIE « AUTRES DMS »

Types de déchets	DMS standards	bases	aérosols pleins	phyto-sanitaires	solvants	néons ampoules	radio-graphies	consom-mables	prods non identifiés	fumigène	acide picrique	mercure	total
Tonnes	2,764	0,018	0,286	0,012	0,044	2,318	0,647	1,780	13,564	0,001	0,003	0,014	21,451

### Définition des différents types de DMS :

- DMS standards : emballages pleins de peintures, colles, vernis et solvants
- Bases : soude, potasse, déboucheurs de canalisation...
- Phytosanitaires : désherbants,...
- Emballages souillés : emballages vides ayant contenu des produits toxiques (ex. : pots de peinture)

La mise en place de la REP sur les DMS a fait fortement baisser les tonnages restants à la charge de la collectivité (-32.81 %).

## La collecte de l'amiante

(en tonnes)	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Evolution
AMIANTE	11,840	1,200	-89,86%

La prestation « amiante » s'effectue désormais sous la forme d'un déstockage annuel sur la déchetterie de Laval (sur rendez-vous). Cette prestation est effectuée selon les règles de sécurité exigées par la réglementation. En 2015, l'opération a eu lieu en février.

## *La collecte des Déchets Electriques Et Electroniques (DEEE)*

Type de déchets	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Évolution
Ecrans	124,110	127,146	2,45%
Petits Appareils Ménagers (PAM)	210,253	221,518	5,36%
GEM Hors Froid	136,869	138,769	1,39%
GEM Froid	76,579	77,948	1,79%
<b>Total</b>	<b>547,811</b>	<b>565,381</b>	<b>3,21%</b>

GEM : Gros ElectroMénager

## *La collecte des caissons Emmaüs pour le réemploi*

Laval Agglomération a fait l'acquisition de caissons Emmaüs pour le réemploi dans les déchetteries. Désormais les 7 déchetteries de l'agglo sont équipées. Les tonnages collectés par l'association sont en progression.

(en tonnes)	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Évolution
Encombrants	54,013	64,093	18,66%



## LES COLLECTES PONCTUELLES DES DECHETS VERTS ET ENCOMBRANTS

### La collecte des déchets verts

#### ORGANISATION

Une collecte des déchets verts en apport volontaire est mise en place dans six communes de Laval Agglomération. Les bennes sont déposées le vendredi après-midi et retirées le mardi matin suivant.

Sur Laval, cinq bennes restent en permanence sur les sites les plus fréquentés (Bourny Laménais, Grenoux, Gravier, Hilard et Thévalles).

Une collecte occasionnelle est effectuée sur Montflours.

Commune	Mode de collecte	Période	Fréquence
Laval	Bennes dans 8 quartiers	Du 06/03 au 28/11	1 x semaine
Forcé	Ponctuelle	Du 21/03 au 28/11	1 x semaine
Montflours	à la demande		3 fois en 2013
Nuillé sur Vicoin	Ponctuelle	Du 04/04 au 24/10	1 x semaine
Parné sur Roc	Ponctuelle	Du 21/03 au 28/11	1 x semaine
St Germain Le Fouilloux	Ponctuelle	Du 21/03 au 21/11	1 x semaine ou 1x 15 jours ( <i>selon période</i> )

#### LA PRODUCTION DE DECHETS VERTS

Communes	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Evolution
Laval	1 627,670	1 521,820	-6,50%
Forcé	191,820	178,940	-6,71%
Montflours	34,640	28,660	-17,26%
Nuillé	89,540	80,700	-9,87%
Parné	95,080	85,060	-10,54%
St Germain	89,240	100,740	12,89%
<b>TOTAL</b>	<b>2 127,990</b>	<b>1 995,920</b>	<b>-6,21%</b>

Une collecte exceptionnelle a été faite sur le terrain d'accueil des gens du voyage en 2015 : 9,280 tonnes de déchets verts ont été récupérées.

Soit un total de déchets verts de : **2 005,200 Tonnes.**

**Le tonnage de déchets verts est en baisse (-6,21 %) comme celui des déchetteries.**

Il faut continuer de développer le compostage individuel et collectif ainsi que le broyage en déchetteries.

## *La collecte des encombrants*

### ORGANISATION

Une collecte d'encombrants en apport volontaire est organisée dans deux communes de Laval Agglomération. Les bennes sont déposées le vendredi après-midi et retirées le mardi matin selon la fréquence indiquée dans le tableau ci-dessous.

Une collecte spécifique pour les personnes ne pouvant se déplacer est possible sur Laval sur appel téléphonique. Cette prestation est payante (30 €).

<b>Commune</b>	<b>Mode de collecte</b>	<b>Fréquence</b>
<b>Laval</b>	Appel téléphonique Régie (pour personnes à mobilité réduite)	Toute l'année
<b>Forcé</b>	Benne	1 x mois
<b>Parné sur Roc</b>	Benne	1 x mois

Une collecte d'encombrants est également réalisée par les organismes HLM dans leurs immeubles : Laval Agglomération prend en charge le traitement des ces déchets (tableau ci-dessous).

Les encombrants collectés par le service collecte des déchets et déchetteries sur appel téléphonique sont généralement déposés dans les bennes de la déchetterie de Laval et n'apparaissent donc pas dans le tableau ci-dessous.

### LA PRODUCTION DES ENCOMBRANTS

<b>Communes</b>	<b>Tonnage 2014</b>	<b>Tonnage 2015</b>	<b>Evolution</b>
<b>Laval (HLM)</b>	<b>95,300</b>	<b>63,720</b>	<b>-33,14%</b>
<b>Forcé</b>	<b>38,940</b>	<b>42,140</b>	<b>8,22%</b>
<b>Parné</b>	<b>27,820</b>	<b>31,880</b>	<b>14,59%</b>
<b>Total</b>	<b>162,060</b>	<b>137,740</b>	<b>-15,01%</b>

La collectivité verse également une subvention à Emmaüs pour l'élimination des encombrants et déchets non revalorisables, récupérés auprès des particuliers. Au titre de 2015, Emmaüs a récupéré 188 tonnes de déchets (DIB, bois, gravats) dont 33 % ont été attribuées aux habitants de Laval Agglomération (soit 62,660 tonnes).

### *Les dépôts sauvages*

Le service est également sollicité pour l'enlèvement des dépôts sauvages. Ces déchets sont classés dans la catégorie "Tout venant".

En 2015, le service a fait collecter **2,120 tonnes de déchets** trouvées sur des sites de l'agglomération et sur la voie publique (10,180 tonnes en 2014).

Il est à espérer que cette amélioration notable soit pérenne.

## **LES AUTRES COLLECTES DE DECHETS**

### *La collecte des cartons des commerçants*

L'association ALTERNATRI assure la prestation de collecte des cartons des commerçants depuis octobre 2014 (tous les matins + les mercredis après-midi) dans le cadre d'un marché d'insertion.

Depuis mars 2015, elle dispose d'un véhicule électrique pour effectuer la collecte.

**Chiffres 2015 : 280 collectes – 154,852 tonnes de carton collectées**  
(157,060 tonnes en 2014).

La revente du carton est réalisée par ALTERNATRI.

L'association a également assuré la collecte des cartons du marché de Noël.

## *La collecte des textiles*

L'association "**Le Relais**" a implanté des conteneurs pour la collecte des TLC (Textile, Linge de maison, Chaussures) sur plusieurs sites dans les communes de l'agglomération (parkings de supermarchés, déchetteries de Bonchamp, Laval, Louverné et Louvigné, etc). Cette prestation a permis de récupérer **272,220 tonnes de TLC** sur l'année 2015 dont **51,151 tonnes dans les déchetteries**. Les textiles sont destinés à la revente (selon l'état) ou à la transformation en panneaux d'isolation thermique et acoustique (le Métisse) ou en chiffons.

Depuis l'automne 2012, **la Croix Rouge** met également à disposition des conteneurs pour la collecte des textiles dans certaines communes de Laval Agglomération et sur les autres déchetteries (St Berthevin, Entrammes, L'Huisserie et Montigné Le Brillant). Pour l'année 2015, **47,591 tonnes de textiles** ont ainsi été collectées dont **27,897 tonnes en déchetteries**.

**En 2015, les collectes de ces deux organismes ont permis de récupérer 319,811 tonnes de textiles (79,048 tonnes issues des déchetteries).**

(pour mémoire en 2014, 331 tonnes de textiles dont 74 issues des déchetteries)

## *La collecte des papiers de bureau*

Depuis 2010, Laval Agglomération a confié à l'association ALTERNATRI la collecte et la valorisation des papiers de bureau et cartons collectés sur les différents sites des services de la collectivité. Des tribox ont été installées dans tous les bureaux et auprès de tous les photocopieurs. Les agents vident leurs tribox dans de grands conteneurs plastiques qui sont collectés une fois par mois par les agents d'Alternatri.

**Chiffres 2015 : 3,375 tonnes de papier et carton collectées**

(3,141 tonnes en 2014).

## RECAPITULATIF DES QUANTITES DE DECHETS COLLECTES SUR L'AGGLOMERATION

TYPE DE DECHETS	TONNAGE 2014	TONNAGE 2015	EVOLUTION
<b>ORDURES MENAGERES</b>	<b>19 078,860</b>	<b>18 961,280</b>	<b>-0,62%</b>
C. sélective verre	2 914,800	2 908,080	-0,23%
C. sélective multimatériaux	6 163,860	6 071,340	-1,50%
<b>TOTAL COLLECTE SELECTIVE</b>	<b>9 078,660</b>	<b>8 979,420</b>	<b>-1,09%</b>
<b>Bois</b>	<b>1 834,440</b>	<b>1 775,440</b>	<b>-3,22%</b>
<b>Déchets verts</b>	<b>9 954,390</b>	<b>9 010,880</b>	<b>-9,48%</b>
<b>Gravats</b>	<b>6 208,040</b>	<b>6 699,780</b>	<b>7,92%</b>
<b>Encombrant</b>	<b>700,980</b>	<b>514,460</b>	<b>-26,61%</b>
<b>Tout venant (dont dépôts sauvages)</b>	<b>2 930,880</b>	<b>3 105,900</b>	<b>5,97%</b>
<b>Cartons</b>	<b>429,550</b>	<b>467,050</b>	<b>8,73%</b>
<b>Ferrailles</b>	<b>619,820</b>	<b>667,160</b>	<b>7,64%</b>
<b>Refus déchets verts</b>	<b>23,120</b>	<b>16,100</b>	<b>-30,36%</b>
<b>Benne Meubles</b>	<b>217,480</b>	<b>544,960</b>	<b>150,58%</b>
<b>Encombrants caissons réemploi Emmaüs</b>	<b>54,013</b>	<b>64,093</b>	<b>18,66%</b>
<b>TOTAL COLLECTE AUTRES DECHETS</b>	<b>22 972,713</b>	<b>22 865,823</b>	<b>-0,47%</b>
<b>COLLECTE DMS (Toxiques)</b>	<b>137,220</b>	<b>92,194</b>	<b>-32,81%</b>
<b>COLLECTE ECO-DDS</b>	<b>22,798</b>	<b>76,000</b>	<b>233,36%</b>
<b>DECHETS ELECTRONIQUES</b>	<b>547,811</b>	<b>565,381</b>	<b>3,21%</b>
<b>AMIANTE</b>	<b>11,840</b>	<b>1,200</b>	<b>-89,86%</b>
<b>ENCOMBRANTS EMMAUS</b>	<b>80,220</b>	<b>62,660</b>	<b>-21,89%</b>
<b>TEXTILES</b>	<b>74,000</b>	<b>79,048</b>	<b>6,82%</b>
<b>TOTAL DECHETS</b>	<b>52 004,122</b>	<b>51 683,006</b>	<b>-0,62%</b>

**La production de déchets de l'agglomération (encombrants Emmaüs compris) est de : 540 Kg/hab./an (95 787 habitants)**

pour mémoire en 2014 : 543 Kg/hab./an sur la base de 95 838 habitants.

(Ratios calculés avec la population municipale)

## *Le traitement des déchets issus des déchetteries et des quartiers*

**Il existe plusieurs filières de traitement selon la nature des déchets :**

**- les déchets mis en décharge :**

- . les gravats : enfouissement en classe 3 ;
- . le tout venant : enfouissement en classe 2 ;
- . les encombrants : triés par catégorie, la partie non recyclable est enfouie en classe 2 ;
- . l'amiante : enfouissement en classe 1

**- les déchets éliminés par incinération :**

- . les déchets toxiques (TRIADIS)

**- les déchets recyclés :**

- . l'huile de vidange (CHIMIREC) : régénération,
- . la ferraille (PASSENAUD) : pour les fonderies, aciéries,
- . le bois (SECHE) : utilisé pour l'aggloméré ,
- . les déchets verts (Société E.V.A) : broyage et compostage,
- . les cartons:(filière collecte sélective): recyclés en papeteries
- . les Déchets Electroniques (DEEE) : traitement assuré par l'Eco-organisme ECOLOGIC,
- . les piles (TRIADIS/SCRELEC) : valorisation énergétique et recyclage,
- . les cartouches d'imprimante (TRIADIS) : nettoyage, réemploi et valorisation matière ou énergétique,
- . les huiles alimentaires (TRIADIS/ECOGRAS)
- . les batteries (TRIADIS)

Parmi les déchets recyclés, le carton, la ferraille, les batteries et les piles sont revendus (les piles sont revendues depuis juin 2014).

<b>Matériaux vendus</b>	<b>Tonnages 2014</b>	<b>Recettes H.T</b>	<b>Tonnages 2015</b>	<b>Recettes H.T</b>
<b>Ferraille</b>	619,820	74 532,02	667,160	93 402,40
<b>Carton déchetteries</b>	425,954	40 066,54	463,371	50 578,76
<b>Batteries</b>	4,875	265,10	6,027	602,33
<b>Piles</b>	1,590	159,00	6,333	632,74
<b>TOTAL</b>	<b>1 052,239</b>	<b>115 022,66</b>	<b>1 142,891</b>	<b>145 216,23</b>

## - Le broyage des déchets verts

Laval Agglomération a confié à l'association d'insertion GENIE le broyage des déchets verts dans six déchetteries. Cette mission a fait l'objet d'un marché d'insertion signé le 13 mars 2015, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

60 prestations ont été réparties de mars à décembre (arrêt de juin à septembre) sur les déchetteries de Laval, St Berthevin, Montigné, Louvigné, Louverné, L'Huisserie et Bonchamp.

Le broya était soit repris par l'administré, s'il le souhaitait, soit conservé par Génie, soit remis dans les bennes de déchetteries.



## Distribution de compost

Laval Agglomération a organisé deux distributions de compost en 2015.

La première a eu lieu le 21 mars sur les déchetteries de Laval, St Berthevin, Louvigné et L'Huisserie.

Distribution de **108,980 tonnes de compost.**

La deuxième distribution, du 12 au 17 octobre, s'est déroulée sur les déchetteries de Laval, St Berthevin, Louverné et Montigné. La totalité du compost livré par la société EVA a été distribuée soit **123,120 tonnes.**

**232,100 tonnes de compost ont été distribuées en 2015** (222,700 tonnes en 2014).

# Indicateurs financiers

Les chiffres suivants sont extraits du Compte Administratif 2015.

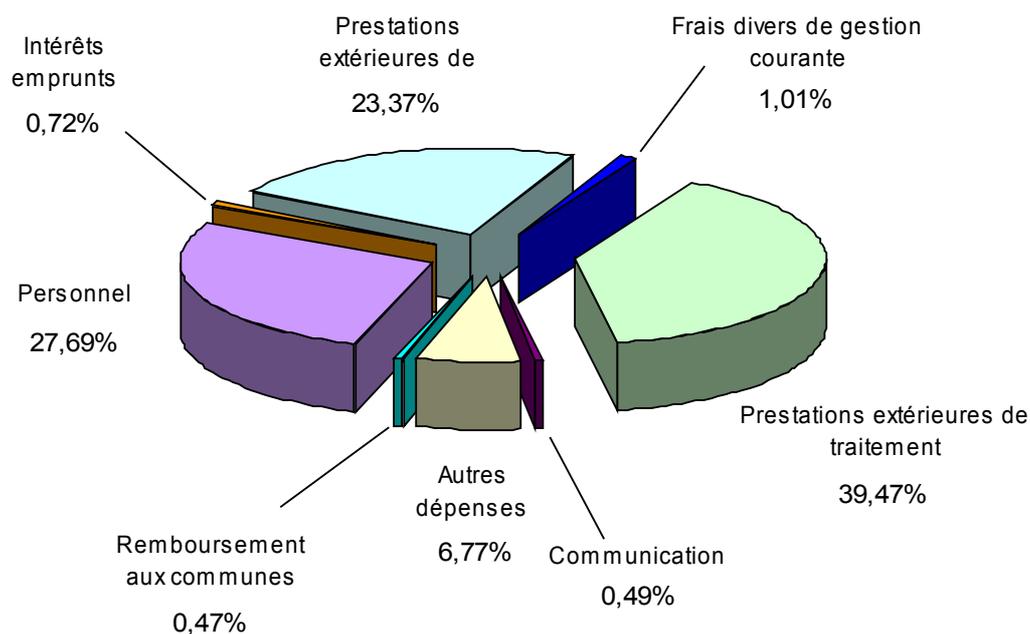
## Le fonctionnement du service

### LES CHARGES

- 1 843 703 € : Prestations de collecte des déchets (par prestataires),
- 3 113 466 € : Prestations de traitement et de tri des déchets (par prestataires),
  - 27 691 € : Locaux rue P. Brou (loyer + charges + entretien),
  - 27 655 € : Frais divers déchetteries (prestations, fournitures, entretien, eau, téléphone, électricité, habillement, outillage, etc...),
  - 48 996 € : Frais divers collecte OM (habillement, outillage, nettoyage tenues...)
- 190 814 € : Entretien de véhicules (pièces, main d'oeuvre, contrôles techniques, mise à jour GPS, taxes, assurances)
- 33 381 € : Entretien des conteneurs OM, sélectifs et conteneurs enterrés (pièces, produits, étiquettes, nettoyage, transport, location espace clients etc),
- 153 535 € : Carburants,
  - 38 965 € : Communication (dont intervention GLEAM),
  - 36 861 € : Remboursement des dépenses des communes (gardiennage entretien déchetteries, espaces-tri ),
  - 21 124 € : Remboursement location locaux,
  - 79 555 € : Frais divers de gestion courante
- 2 183 882 € : Charges de personnel,
  - 56 952 € : Intérêts des emprunts,
  - 20 023 € : Subventions (Emmaüs, composteurs),
  - 11 114 € : Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD)

**En 2015, les dépenses du service déchets s'élèvent à 7 887 719 €**

## REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015



## TABLEAU DES MARCHES EN COURS AU 31/12/2015

N°	Libellé	Fournisseur	Date de mise en service	Durée	Coût total T.T.C. prévu	Coût annuel T.T.C 2015
<b>Collecte sélective et Ordures Ménagères en apport volontaire</b>						
329/2010	Collecte en points d'apport volontaire des déchets recyclables	Maine Collecte Valorisation (VEOLIA)	01/04/2011	5 ans	2 054 248,34 €	324 644,68 €
<b>Collecte sélective des déchets recyclables</b>						
316/2010	Collecte des multimatériaux en porte à porte	SECHE ECO-INDUSTRIES	01/04/2011	5 ans	2 744 564,04 €	914 472,01 €
295/2010	Tri en vue de leur valorisation des déchets recyclables	SECHE ECO-INDUSTRIES	01/04/2011	5 ans	3 293 874,05 €	987 034,23 €
<b>Collecte et traitement des déchets ménagers hors Ordures Ménagères et Collecte Sélective</b>						
14009bis-1	Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés	SECHE TRANSPORTS	01/10/2014	4 ans	2 315 161,20	507 626,37 €
14009bis-2	Traitement des déchets ménagers et assimilés hors déchets toxiques	SECHE ECO-INDUSTRIES	01/10/2014	4 ans	1 570 855,00	412 906,59 €
14009bis-3	Traitement des déchets verts	SARL EVA	01/10/2014	4 ans	607 662,00	154 836,17 €
14009A4 ter	Collecte et traitement des déchets toxiques et de l'amiante	TRIADIS	01/10/2014	4 ans	253 000,00	51 146,56 €

## LES RECETTES

*Le total des recettes réelles de fonctionnement est de 9 248 459 €.*

*La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères représente la principale ressource du budget Déchets et s'élève à 6 646 796 € pour l'année 2015, soit 72 % des recettes.*

*Les autres recettes sont :*

380 433 € : Redevance spéciale administrations et redevance professionnels en déchetteries (4 %)

1 204 043 € : Aides Eco-Emballages (soutiens à la valorisation et la sensibilisation : acomptes 2015 et solde 2014, soutien Développement Durable 2013) (13 %),

631 647 € : Garanties de reprise verre, papier, carton, métaux, plastiques (recettes du 4<sup>e</sup> trimestre estimées) et revente ferraille et batteries des déchetteries ( 7 %),

100 616 € : Soutiens ECO-FOLIO 2014 (solde) et 2015 (estimation) : soutien pour les imprimés non sollicités au titre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP),

115 011 € : Autres recettes (redevance déchets de marchés, location de benne, aides OCAD3E (collecte des DEEE), soutiens ECO DDS et ECO MOBILIER, remboursements divers (remboursement de salaires, etc.), etc...).

116 310 € : Subventions Plan de Prévention des Déchets (Conseil Général, ADEME)

53 603 € : Produits exceptionnels (remboursement assurances sinistres, cessions conteneurs) dont remboursement assurance pour perte de matériaux suite à l'incendie du centre de tri Séché.

## ELEMENTS D'INFORMATION SUR LA FISCALITE

La TEOM et la redevance spéciale forment un ensemble couvrant les dépenses d'un service public à caractère administratif. La quantité de déchets prise en charge est souvent importante. La redevance spéciale évite un transfert de charges vers les ménages.

### La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM, créée en 1926, a été instaurée afin de pourvoir aux dépenses des services d'enlèvement des ordures ménagères, sans rapport direct avec le service rendu.

Cette taxe est fiscale et :

- **additionnelle à la taxe foncière** sur les propriétés bâties,
- **obligatoire pour le contribuable**, même s'il n'utilise pas le service
- **facultative** : son institution est laissée à l'initiative du conseil de l'EPCI compétent (article 1520 du Code Général des Impôts).

### **Exonérations**

En vertu des dispositions de l'article 1521 (II) du CGI, sont exonérés de droit de la TEOM :

- les usines,
- les locaux sans caractère industriel ou commercial loués par l'état, les départements, les communes et les établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance et affectés à un service public .

**Laval Agglomération exonère, de manière facultative, et à la demande du propriétaire, certains locaux à usage industriel ou commercial** qui ne remplissent pas les critères pour bénéficier de l'exonération de plein droit. Cette exonération est laissée à la libre appréciation du Conseil Communautaire , sur délibération annuelle, révisable. La liste des exonérés doit être affichée en place et lieu de l'adresse du Conseil délibérant.

Pour être prise en compte par les Services Fiscaux, cette délibération doit intervenir avant le 15 octobre de l'année en cours pour s'appliquer l'année suivante (CGI art.1639 A bis). Les demandes annuelles d'exonération doivent parvenir au Service Prévention et Valorisation des déchets le 15 septembre au plus tard.

## La Redevance Spéciale (R.S)

La redevance spéciale est associée à la T.E.O.M.. Elle est payée par toute entreprise (y compris commerçants, artisans) ou administration, localisée dans le périmètre de la collectivité, soit exonérée de la TEOM de plein droit ou sur initiative de la collectivité, soit assujettie à la T.E.O.M. mais dont l'élimination des déchets représente une quantité importante. Ces déchets ne nécessitent pas de dispositions particulières et sont éliminés dans le cadre du service public.

L'institution de la redevance spéciale est obligatoire depuis le 1er janvier 1993 (loi du 13 juillet 1992).

**Sur Laval Agglomération, seules les administrations sont concernées par cette mise en place depuis juillet 2004 (68 conventions en 2015).**

### **Historique**

- Instauration de la RS par délibération du 22 novembre 2002,
- vote de la formule de calcul par délibération du 16 mai 2003
- définition du coût du service 2004 : 25 juin 2004 (130 € la tonne)

### **Formule de calcul**

La formule prend en compte :

- la quantité de déchets présentés (en bacs),
- la fréquence de passage à la semaine,
- le nombre de semaines dans l'année en fonction de l'activité,
- le prix à la tonne, le tout divisé par 1000 pour une estimation au litre.

Les formules retenues actuellement dans les collectivités territoriales ayant instaurées la redevance spéciale reprennent généralement ces 4 paramètres de calcul.

La collectivité a ajouté quelques paramètres non négligeables :

- un coefficient de remplissage de 90%. En effet, on peut estimer que les contenants ne sont pas toujours remplis à 100%,
- un coefficient de densité, défini sur une estimation moyenne de densité des déchets déposés dans le conteneur ( $0.13 = 130 \text{ g/litre de déchets}$ ).

**Quantité x fréquence x semaines x 0.13 x 0.9 x prix à la tonne**

-----  
**1000**

## Montant de la redevance 2015

La formule de calcul de la redevance prend en compte le coût du service composé d'une partie collecte et de la partie " traitement".

Prix (P) à la tonne = Collecte © + traitement (T)

Le traitement est géré par le Conseil Général depuis le 1/1/2003. Il informe chaque année Laval Agglomération du montant du Coût à la tonne qui sera facturé.

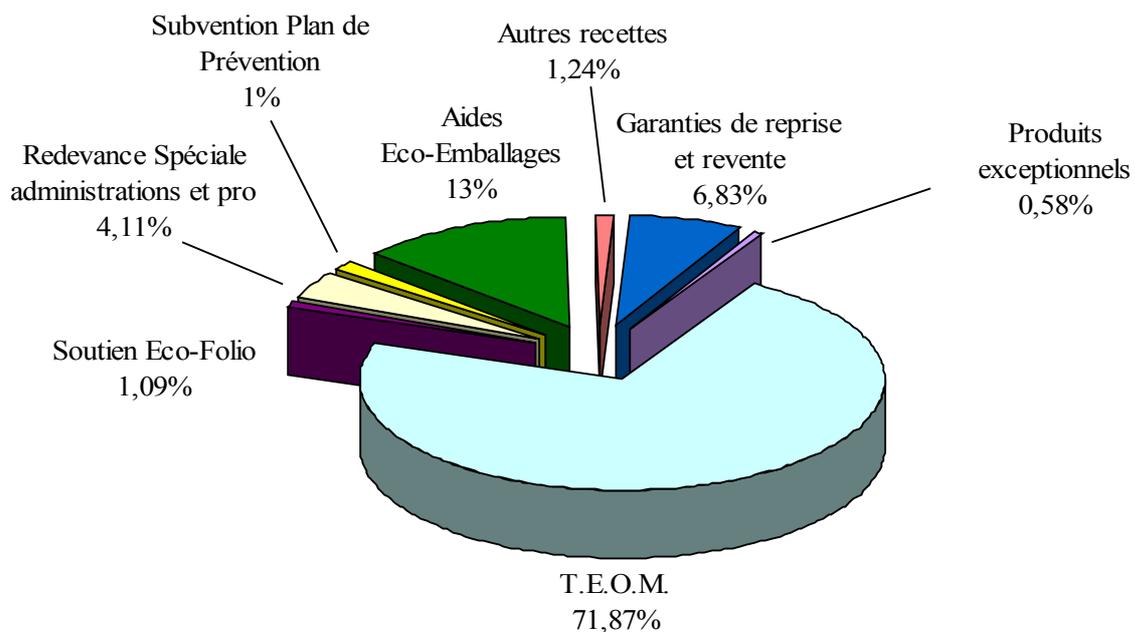
**Le prix de traitement 2015 est de : 80,26 € TTC (72,96 € HT avec TVA à 10%).**

La collecte est assurée entièrement par la régie.

Le prix de la collecte a été augmenté de 1,5 % sur la base du plafond d'augmentation des prestataires. **Le prix de la collecte est passé de 85,19 € HT à 86,47 € HT avec TVA à 10% soit 95,11 € TTC.**

**Le prix HT/tonne 2015 est donc de 159,43 € HT, soit : 175,37 € TTC.**

## REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015



**SYNTHESE DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT**  
 (Compte Administratif 2015)

<b>DEPENSES</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2015/2014</b>
Prestations de service	5 148 303	4 957 169	-3,71%
Personnel	2 197 705	2 183 882	-0,63%
Remboursement aux communes	36 954	36 861	-0,25%
Intérêts emprunts	56 081	56 952	1,55%
Communication	56 378	38 965	-30,89%
Autres dépenses	616 883	613 890	-0,49%
Provision pour risque	157 088	0	-100,00%
<b>Total</b>	<b>8 269 392</b>	<b>7 887 719</b>	<b>-4,62%</b>
<b>RECETTES</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2015/2014</b>
T.E.O.M	6 500 457	6 646 796	2,25%
Redevance spéciale (1)	381 607	380 433	-0,31%
Aides Eco-Emballages	1 185 818	1 204 043	1,54%
Garanties de reprise	757 648	631 647	-16,63%
Soutien Eco-Folio	130 070	100 616	-22,64%
Plan de Prévention des Déchets	137 881	116 310	-15,64%
Autres recettes	172 578	115 011	-33,36%
Produits exceptionnels	163 458	53 603	-67,21%
<b>Total</b>	<b>9 429 517</b>	<b>9 248 459</b>	<b>-1,92%</b>

(1) administrations et professionnels en déchetteries

Le montant des dépenses 2015 a diminué de 4,62 %.

On constate une baisse du montant des prestations déchets (- 3.71 %). La baisse est principalement due aux prestations de collecte (-6,11 %) : en 2015 il y a eu 1039 rotations de moins en déchetteries (soit une économie d'environ 108 000 €) grâce au compactage des bennes et aux effets « Eco-Mobilier » (benne encombrants remplacée par une benne « meubles » sur la déchetterie de Laval et prise en charge par Eco-Mobilier).

Les éco-organismes ont également eu un impact sur le coût du traitement des déchets (-2.26 %), le tonnage de déchets toxiques restant à la charge de Laval Agglomération a baissé de 33 % (Eco-DDS) et celui des encombrants de 27 %).

Les recettes diminuent de 1,92 % : les ventes de matériaux (garanties de reprise) sont en diminution.

# Les investissements

*Les principales dépenses sont :*

154 524 € : Remboursement du capital de la dette

533 435 € : Acquisition et travaux conteneurs enterrés OM et collecte sélective

34 096 € : Acquisitions de bacs OM et collecte sélective

74 473 € : fourgon équipe technique, 2 véhicules d'occasion et grosses réparations sur bennes,

41 826 € : Acquisitions diverses (copieur, imprimante, conteneurs et outillage déchetteries, outillage OM, composteurs collectifs, boîtiers GPS, panneaux déchetteries, etc...) et enquête publique déchetterie d'Entrammes,

103 457 € : Travaux divers (Aménagements pour conteneurs OM, sélectifs, travaux sur déchetteries, travaux bennes déchets verts.

***Le montant des investissements 2015 s'est élevé à 941 811 €.***

# Les coûts

## LE COUT DES PRESTATIONS

Les chiffres suivants correspondent aux prestations effectivement réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2015.

### LE COUT DES PRESTATIONS DE COLLECTE SELECTIVE

La collecte sélective et le tri sont assurés par des prestataires privés. La collectivité a conclu trois marchés : un pour la collecte en apport volontaire (PAV aériens et conteneurs enterrés), un pour la collecte des bacs jaunes en porte à porte et un pour le tri des matériaux (centre de tri).

Les prix appliqués sont des prix à la tonne.

Prestations	VERRE (€ H.T./T)	MULTIMATERIAUX (€ H.T./T)	
	Prix aériens/enterrés	Prix aériens/enterrés	Prix porte à porte
Collecte	27,44	76,49	172,70
Tri	3,18	146,10	146,10
<b>TOTAL</b>	<b>30,62</b>	<b>222,59</b>	<b>318,80</b>

*Le coût des prestations de collecte sélective s'élève à 2 095 465 € pour l'année 2015 ( 8 979 tonnes de déchets collectées)*

(Pour mémoire le coût 2014 était de 2 253 479 € pour 9 079 tonnes).

Prestations	Coût TTC
Collecte	1 108 431,00
Tri	987 034,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 095 465,00</b>

Les livraisons de matériaux chez les repreneurs ont généré les recettes ci-dessous (recettes réellement perçues au titre de 2015 hors ferraille et batteries) :

Matériaux livrés	Tonnages 2014	Recettes H.T	Tonnages 2015	Recettes H.T
Verre	2 975,280	66 795,04	2 885,120	66 848,23
Papier	2 699,250	242 322,84	2 476,150	234 966,54
Carton	1 113,268	92 557,10	967,633	97 926,41
Carton déchetteries	425,954	40 066,54	463,371	50 578,76
Gros de Magasin	395,880	27 389,28	354,913	27 768,86
Acier	242,912	33 704,33	92,610	10 132,68
Aluminium	14,290	10 389,88	6,582	1 974,60
Plastiques	472,470	152 967,60	305,820	78 097,85
Briques alimentaires	134,820	0	73,000	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 474,124</b>	<b>666 192,61</b>	<b>7 625,199</b>	<b>568 293,93</b>

Ces recettes ont baissé en raison de la baisse de certains cours (plastiques, acier et alu) et des tonnages livrés. Le nouveau centre de tri mis en service le 1<sup>er</sup> octobre 2015 n'a pas pu trier tous les tonnages de la collectivité avant la fin de l'année et un stock de plus de 800 tonnes (estimation) sera passé sur la chaîne de tri en 2016.

A ces recettes s'ajoutent le soutien "Eco-Folio" sur les imprimés non sollicités et les soutiens versés par Eco-Emballages : les soutiens du barème E auquel s'ajoute désormais le SDD (Soutien au Développement Durable) lié à l'étude des coûts et performances de l'année précédente et versé en fonction des cibles atteintes par la collectivité par rapport à des valeurs de référence nationales.

Pour l'année 2015, Eco-Emballages a versé 4 acomptes au titre des **soutiens du barème E pour un montant de 901 900 €**. Le liquidatif sera payé sur l'exercice 2016 et sera inférieur aux acomptes reçus soit **812 900 €**. Cette baisse est liée au stockage des tonnes collectées en fin d'année sur le centre de tri (814 tonnes) et dont le tri a été reporté à 2016. La régularisation se fera sur 2016 (pour mémoire, le soutien Eco-Emballages 2014 a représenté la somme de 1 159 882,95 €).

Eco Emballages a également versé en 2015 la somme de **45 060 € au titre du soutien SDD 2013** pour l'obtention de 6 cibles sur les 9 cibles existantes (1 cible économique, 3 cibles sociales et 2 cibles environnementales et versera en 2016 48 552 € pour le SDD 2014 (6 cibles atteintes, 8% de bonification).

### **Total des recettes de collecte sélective : 1 774 652,79 €**

Soutien Eco-Emballages (acomptes 2015) :	901 900,00 €
Soutien Eco-Emballages (solde 2014) :	158 782,95 €
Garanties de reprise	568 293,94 €
Soutien SDD 2013	45 060,02 €
Soutien Eco-Folio 2014 (ajustement, soutien total 2014 : 115 615,88€)	5 615,88 €
Soutien Eco-Folio 2015 (estimation, calculé et perçu fin 2015)	95 000,00 €

### **LE COUT DES PRESTATIONS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (prestataire de service)**

La collecte des ordures ménagères en porte à porte est effectuée par la régie de Laval Agglomération.

La collecte des conteneurs enterrés est assurée par un prestataire privé.

<b>Prestations T.T.C</b>	<b>Collecte conteneurs enterrés</b>
Tonnes	2547,280 T
Prix au 1/09/2015	51,30 € la tonne
<b>Coût 2015</b>	<b>130 685,65 €</b>

Le coût unitaire pour le traitement d'une tonne d'ordures ménagères est de :

<b>Prestations T.T.C</b>	<b>Traitement</b>
Tonnes	18 961,280 T
Prix au 1/01/2015	80,25 € la tonne
<b>Coût 2015</b>	<b>1 521 642,72 €</b>

## LES COÛTS CALCULÉS AVEC COMPTACOUTS DE 2012 A 2014

(Extraits de la base SINOE de l'ADEME)

### LES COÛTS AIDÉS

Le coût aidé est le coût global (y compris frais de structure) restant à charge après déduction des recettes industrielles (ventes), des soutiens des sociétés agréées (Eco-Emballages, Eco-Folio) et des aides (subventions de fonctionnement).

Coût aidé €HT	OMR	Verre	Multimatériaux	Déchèteries	Déchets des professionnels	Déchets verts	Encombrants	Tous flux
2012	3 550 691	84 875	614 367	1 465 074	43 263	135 653	32 518	5 926 442
2013	3 669 221	110 270	781 802	1 501 799	38 743	128 744	34 844	6 265 425
2014	3 771 773	93 247	770 205	1 505 261	40 323	123 786	27 652	6 332 248
Evolution 2014/2012	6,23%	9,86%	25,37%	2,74%	-6,80%	-8,75%	-14,96%	6,85%

Coût aidé €HT/Tonne	OMR	Verre	Multimatériaux	Déchèteries	Déchets des professionnels	Déchets verts	Encombrants	Tous flux
2012	180,74	30,99	98,99	105,01	278,04	72,02	162,56	132,34
2013	192,62	38,94	126,50	109,07	222,76	65,59	96,89	141,35
2014	197,69	31,99	124,96	99,72	256,74	58,17	90,23	138,12
Evolution 2014/2012	9,38%	3,23%	26,23%	-5,04%	-7,66%	-19,23%	-44,49%	4,37%

Coût aidé €HT/habitant	OMR	Verre	Multimatériaux	Déchèteries	Déchets des professionnels	Déchets verts	Encombrants	Tous flux
2012	36,74	0,88	6,36	15,16	0,45	1,40	0,34	61,32
2013	38,02	1,14	8,10	15,56	0,40	1,33	0,36	64,92
2014	39,39	0,97	8,04	15,72	0,42	1,29	0,29	66,14
Evolution 2014/2012	7,21%	10,23%	26,42%	3,69%	-6,67%	-7,86%	-14,71%	7,86%

## LES COÛTS COMPLETS 2014 PAR ETAPE TECHNIQUE

Année 2014 Montants en euro HT Population adhérente : 95745 hab.		Flux de déchets						Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets des professionnels	Déchets verts		Encombrants
						Cartons			
Etapas Techniques	Prévention	9 575		12 739	71 022		27 255		120 591
	Pré-collecte	367 561	65 304	391 783					824 648
	Collecte		78 993	945 277	488 726		67 885	2 333	1 583 214
	Transfert/Transport		9 305		471 772				481 077
	Traitement des déchets non dangereux				507 483				507 483
	Tri et conditionnement			905 172					905 172
	Compostage						40 441		40 441
	Stockage de déchets non dangereux							22 637	22 637
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux				71 457				71 457
	[REG] Transfert/Transport Collecte	1 728 125							1 728 125
	[REG] Traitement des déchets non dangereux – Énergie (OM)	1 378 298							1 378 298
	[REG] Collecte – Matériaux (OM)					35 930			35 930
<b>TOTAL charges Techniques</b>		<b>3 483 559</b>	<b>153 602</b>	<b>2 254 971</b>	<b>1 610 460</b>	<b>35 930</b>	<b>135 581</b>	<b>24 970</b>	<b>7 699 073</b>

Année 2014 Montants en euro HT / tonne		Flux de déchets						Tous flux confondus	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets des professionnels	Déchets verts		Encombrants
						Cartons			
Techniques	Prévention	0,50	---	2,07	4,70	---	12,81	---	2,84
	Pré-collecte	19,27	22,40	63,56	---	---	---	---	29,29
	Collecte	---	27,10	153,36	32,38	---	31,90	7,61	59,50
	Transfert/Transport	---	3,19	---	31,25	---	---	---	26,71
	Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	33,62	---	---	---	33,62
	Tri et conditionnement	---	---	146,85	---	---	---	---	146,85
	Compostage	---	---	---	---	---	19,00	---	19,00
	Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---	73,86	73,86
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	4,73	---	---	---	4,73
	[REG] Transfert/Transport – Collecte (OM)	90,58	---	---	---	---	---	---	90,58
	[REG] Traitement des déchets non dangereux – Énergie (OM)	72,24	---	---	---	---	---	---	72,24
	[REG] Collecte - Matériaux	---	---	---	---	228,77	---	---	228,77
<b>TOTAL charges Techniques</b>		<b>182,59</b>	<b>52,69</b>	<b>365,84</b>	<b>106,68</b>	<b>228,77</b>	<b>63,71</b>	<b>81,47</b>	

Année 2014 Montants en euro HT / habitant Population adhérente : 95745 hab		Flux de déchets							Total
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets des professionnels	Déchets verts	Encombrants	
						Cartons			
Etapas Techniques	Prévention	0,10	---	0,13	0,74	---	0,28	---	1,25
	Pré-collecte	3,84	0,68	4,09	---	---	---	---	8,61
	Collecte	---	0,83	9,87	5,10	---	0,71	0,02	16,53
	Transfert/Transport	---	0,10	---	4,93	---	---	---	5,03
	Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	5,30	---	---	---	5,30
	Tri et conditionnement	---	---	9,45	---	---	---	---	9,45
	Compostage	---	---	---	---	---	0,42	---	0,42
	Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---	0,24	0,24
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	0,75	---	---	---	0,75
	[REG] Transfert/Transport Collecte	18,05	---	---	---	---	---	---	18,05
	[REG] Traitement des déchets non dangereux – Énergie	14,40	---	---	---	---	---	---	14,40
	[REG] Collecte - Matériaux	---	---	---	---	0,38	---	---	0,38
<b>TOTAL charges Techniques</b>		<b>36,39</b>	<b>1,61</b>	<b>23,54</b>	<b>16,82</b>	<b>0,38</b>	<b>1,41</b>	<b>0,26</b>	<b>80,41</b>

## Cadre législatif et délibérations

La loi Barnier (n° 95-101 du 02/02/95) relative au renforcement de la protection de l'environnement a mis l'accent sur la transparence et l'information des usagers sur le service de collecte des déchets ménagers.

Dans cet objectif, chaque Président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) doit présenter au Conseil Communautaire dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice concerné un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets et le mettre à la disposition du public.

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 définit le contenu minimal de ce rapport. En annexe de ce décret, sont définis les indicateurs techniques et financiers (annexe 1).

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 apporte des précisions et des compléments à ce contenu.

### **Délibérations et événements marquants de l'année 2015**

#### **1) - La collecte et le traitement des ordures ménagères**

- Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – année 2014 – Délibération n° 043/2015 du 29 juin 2015.
- Plan de prévention des déchets – demande de subvention au Conseil Départemental – Délibération n°148/2015 du 6 juillet 2015.

#### **2) - La collecte sélective**

- Dépôt d'un dossier de candidature à un appel à projets de l'éco-organisme Eco-Folio pour un programme d'accompagnement pour la gestion des papiers – Délibération n° 124/2015 du 8 juin 2015.
- Extension des consignes de tri des emballages plastiques – avenant au contrat Eco-Emballages – Délibération n°072/2015 du 23 novembre 2015.

### **3) - La collecte en déchetteries et par caissons ponctuels pour les déchets verts et les encombrants**

- Groupement de commandes pour la fourniture de prestations de transport et de broyage pour l'opération de collecte et de traitement de pneus usagés agricoles – Délibération n°096/2015 du 30 mars 2015.
- Partenariat de financement de la collecte et du traitement de pneus usagés agricoles – Délibération n° 175/2015 du 7 septembre 2015.
- Convention OCAD3E 2015-2020 - Délibération n° 009/201 du 23 mars 2015.

### **4) - Conteneurs enterrés**

- Avis de lancement d'une procédure de marché public pour la fourniture de conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères, des emballages en mélange et du verre - Délibération n° 254/2015 du 7 décembre 2015.

### **5) - Taxes et redevances**

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Exonération – Locaux industriels et commerciaux – Communauté d'Agglomération de Laval – année 2016 – Délibération n° 061/2015 du 28 septembre 2015.
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – vote du taux 2016 – Délibération n° 100/2015 du 21 décembre 2015.
- Redevance Spéciale – Montant 2016 et formule de calcul – Délibération n°107/2015 du 21 décembre 2015.

### **6) - Communication**

- "Les Quatres Saisons" (visites entreprises) – Ets SECHE (23 janvier 2015),
- Expo Sciences (12, 13, 14 et 15 mars 2015),
- Atelier Loto des Matières (17 mars 2015),
- Distributions de compost (21 mars 2015 et du 12 au 17 octobre 2015),

- Atelier Papier Recyclé (24 mars 2015),
- Sensibilisation auprès des personnes âgées – Maison de retraite La Girandière à St Berthevin (24 mars 2015),
- Paillage et compostage (11 avril 2015),
- Laval Virtual (8 au 13 avril 2015),
- Semaine de la Propreté (13 au 17 avril 2015),
- Animation Ecole Parné sur Roc (27 avril 2015),
- TAP – Parné sur Roc (28 avril 2015),
- Changé Ô Jardin (3 mai 2015),
- Jeu des Filières (4 mai 2015),
- Semaine de la Propreté (11, 12 et 13 mai 2015),
- La Fête du Jeu (6 juin 2015),
- Le Monde des Déchets (12 juin 2015),
- Stand marché (4 juillet 2015),
- Forum du Logement (4 juillet 2015),
- Sensibilisation au tri des déchets (16 juillet 2015),
- Changé Ô Jardin (18 octobre 2015),
- Présentation projet "Rouletaboule" (16 novembre 2015),
- Animations sur la gaspillage alimentaire (16 au 20 novembre 2015),
- 2ème Rencontre des Jardins au Naturel (21 novembre 2015),
- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (23 au 28 novembre 2015),
- Animations TAP (octobre à décembre 2015).

# Ambassadeurs – Actions de proximité

## 28 contrôles qualité des bacs dans les communes en 2015

	janvier	février	mars	avril	mai	septembre	octobre	novembre	décembre
Ahuillé		04/02/15		01/04/15					
Argentré	29/01/15			10/04/15					
Châlons du Maine			05/03/15	16/04/15					
Bonchamp				21/04/15		08/09/15			
Entrammes				28/04/15					
Changé					04/05/15			30/11/15	
Forcé			10/03/15			01/09/15			
Lhuisserie		13/02/14			22/05/15	10/09 devant école			
La chapelle Anthenaïse		05/02/15				17/09/15			
Louvigné						24/09/15			
Louverné	08/01/15						01/10/15		
St Berthevin zone rose			04/03/15						
Montlours		02/02/15					12/10/15		
St Berthevin hors zone rose		25/02/15							
Montigné le Brillant	23/01/15								
Soulgé sur Ouette									
Nuillé sur Vicoin									
Parné sur roc									08/12/15
Saint Germain le fouilloux		16/02/15							
St Jean sur Mayenne									

## 41 animations scolaires sur le temps pédagogique en 2015

Commune	organisme demandeur	nombre d'interventions	dates arrêtées	objectif pédagogique
St Jean/Mayenne	école maternelle Elise Freinet	5	mardi 03.02.15 (x 2 classes) jeudi 07.05	sensibiliser au tri des déchets
L'Hisserie	école Ste Marie x 4 classes	9	ma 24 et v 27.02 ma 10, me 11, ma 24 et ma 27.03	les déchets
Louverné	école Ste Marie maternelle et primaire	11	du vendredi 09 janvier au jeudi 26 février	sensibilisation aux déchets (projet d'école)
Parné /Roc	école publique	4	l 27 avril me 29 avril l 04 mai me 06 mai	Réduire, Réutiliser, Recycler
Nuillé sur Vicoin	école Notre Dame x 2 classes	1	me 25.02	mise en place du compostage (projet jardin)
Laval	école St Pierre x 1 classe	2	9/06 et 16/06	information tri
Laval	école St Pierre	6	vend 25 sept merc 04 nov merc 09 déc	démarche pour obtention du label Eco-Ecole
Entrammes	école maternelle	3	lu 02 et 09 nov - vend 20 nov	sensibilisation au déchets

## Animations sur les Temps d'Activités Péricolaires, auprès d'associations et autre public

DATES	LIEU	TAP	ASSOCIATIFS ou divers
6 au 8 janvier 12 au 15 janvier 19 au 22 janvier 26 au 29 janvier 12 au 15 février	Planète couleur Louverné	TAP	
23 janvier 20 mars 29 mai	visite séché		partenariat Office du tourisme
27 au 30 avril	Châlons du Maine	TAP	
4 / 21 mai	Châlons du Maine	TAP	
1/ 8 /15/22/29 juin	école thévalles	TAP	
16 juillet	foyer rue des rosiers Bonchamp		foyer logements
03 juillet	Changé		Changé
2/3/4 juin	CLEP		CLEP
06 juin	centre ville Laval		Fête du Jeu
19 juin	Marché Murat		Méduane
03 septembre	pont de Paris		suite requête
04 septembre	au Bois Gamats		association ww2
10 septembre	sortie des écoles		Laval Agglomération
24 septembre, 8 /15 octobre	école Marcel Pagnol - Laval	TAP	
8 octobre	la croisée - Laval		association La Croisée
13/ 15 octobre	jardin des mômes Entrammes	TAP	
2 au 30 novembre	jardin des mômes Entrammes	TAP	
1 au 17 décembre	jardin des mômes Entrammes	TAP	commune Entrammes
<b>79 interventions</b>		<b>598 enfants</b>	<b>172 adultes et 5 manifestations publiques</b>

